

PREFECTURE DE LA REGION MARTINIQUE
Secrétariat Général pour les Affaires Régionales



**Evaluation ex ante Programme de
Développement Rural Régional
FEADER - 2007-2013**

Rapport final

Avril 2007



SOMMAIRE

1- INTRODUCTION	4
2- EVALUATION DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL	6
2.1- Introduction	5
2.2- Rappel de quelques données structurelles essentielles	6
2.3- Eléments de stratégie	7
ANNEXE 1	9
Panorama statistique	9
3- LEÇONS TIREES DE L'EXPERIENCE	
3.1- Introduction	10
3.1.1- Contexte et objectifs de l'évaluation	10
3.1.2- Fondements et sources des analyses	11
3.2- Evolution des orientations stratégiques	11
3.2.1- Architectures comparées des programmes	11
3.2.2- Contenus comparés des programmes	12
3.3- Prise en compte de l'expérience	15
3.3.1- Prise en compte de la programmation financière du DOCUP 2000-2006 dans les orientations futures	15
3.3.2- Prises en compte des recommandations des évaluations finales et intermédiaires.	16
3.4- En conclusion	16
4- EVALUATION DE LA STRATEGIE	
4.1- Structuration du programme	18
4.2- Priorités stratégiques	20
4.2.1- Les priorités agricoles	20
4.2.2- Les priorités sylvicoles et forestières	23
4.2.3- Les priorités de développement rural et local	23
4.3- Allocations des ressources nationales(analyse par axes du programme)	24
4.3.1- Etat	24
4.3.2- Région	24
4.3.3- Département	25
4.3.4- Maîtres d'ouvrages	25
4.4- En conclusion	25
5- EVALUATION DE LA PERTINENCE	
5.1- Les Mesures de l'axe 1 : Amélioration de la compétitivité des secteurs agricoles et forestiers	27
5.2- Les mesures de l'axe 2 : Aménagement de l'espace	34
5.3- Les mesures de l'axe 3	36
6- EVALUATION DE LA COHERENCE EXTERNE	
6.1- Les textes de référence	40
6.2- Règles concernant l'affectation des ressources	41
6.3- Cohérence du P.O FEADER Martinique avec les OSC Communautaires	41
6.4- Cohérence du P.O FEADER Martinique avec le PSN	42
6.5- Conformité du projet de P.O Martinique aux règles de financement	42
6.6- En conclusion	42
ANNEXE 2	44
COHERENCE DU P.O FEADER AVEC LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES COMMUNAUTAIRES	44
ANNEXE 3	46
CONFORMITE DU P.O FEADER MARTINIQUE AVEC LE PLAN STRATEGIQUE NATIONAL	46
7- EVALUATION DE LA MISE EN OEUVRE	
7.1 - Instruments de suivi	48
7.2- Evolutions dans les modalités de gestion	49
7.3- Application des taux d'aides	50
8- CONCLUSIONS GENERALES DU RAPPORT	51
ANNEXE 4	56
MAQUETTE DU PO FEADER MARTINIQUE 2007 – 2013 (au 6 avril 2007)	56



1- INTRODUCTION

La mission d'évaluation ex ante du Programme Opérationnel (P.O) FEADER (2007-2013) a commencé au début du mois d'octobre 2006. Un premier déplacement sur place de l'équipe d'évaluateurs a eu lieu du 2 au 7 de ce mois.

Le P.O était alors en cours d'élaboration et les travaux d'évaluation ont suivi l'avancement de la mise au point des axes et mesures.

Trois notes intermédiaires ont été adressées à la Direction de l'Agriculture et des Forêts afin de faire part aux acteurs intéressés des observations et suggestions inspirées par les projets de programme :

1. Une première traitait du diagnostic territorial, de la stratégie, des axes et mesures d'interventions.
2. Une seconde note portait sur les leçons de l'expérience.
3. Une troisième procédait à un examen de la cohérence externe.

Les évaluateurs se sont rendus à nouveau sur place en janvier et février 2007 à une période où le projet de P.O. était suffisamment finalisé pour qu'ils puissent procéder à la rédaction du rapport d'évaluation.

Dans un premier temps, le texte du rapport d'évaluation a été élaboré à partir d'une version du projet de P.O datée du 08/02/2007. A la mi-mars, une version quelque peu modifiée et complétée du P.O a été transmise aux évaluateurs. Elle apportait certaines réponses aux préoccupations émises, concernant, notamment les soutiens à amplifier en faveur de l'aval de la production et le soutien aux activités et produits permettant de réduire la dépendance aux importations. Nous avons donc procédé à divers ajustements du rapport tout en maintenant l'essentiel de ses conclusions. Les objectifs du programme ont certes été affinés et améliorés par rapport aux versions antérieures. Mais des écarts plus ou moins importants peuvent se manifester entre les objectifs et les réalisations effectives. L'autorité de gestion, en effet, ne maîtrise que partiellement la demande, c'est-à-dire, la dynamique de projet.

Les évaluateurs ont pu disposer de toute l'information nécessaire, ainsi que des observations du Ministère de l'Agriculture en réaction aux premières versions du projet de programme. Aucune demande d'explication adressée à l'administration locale n'est restée sans réponse.

Ils ont également recueilli sur place les avis des représentants de la Chambre d'agriculture et des principales organisations professionnelles.

Il peut donc être considéré que **le caractère « itératif » de l'évaluation a été respecté.**

Le présent rapport a été organisé en huit chapitres :

1. Le premier chapitre porte sur l'appréciation du **diagnostic territorial**. Il suggère certaines pistes d'orientation et de réflexion stratégiques.

2. Le second chapitre s'efforce de tirer **les enseignements** des interventions soutenues par le FEOGA dans le cadre du DOCUP 2000-2006.
3. Le troisième chapitre propose une évaluation de **la stratégie** du programme.
4. Le quatrième chapitre, consacré à **la pertinence** des actions, passe en revue les mesures en suggérant diverses améliorations. Le suivi par indicateurs physiques fait également l'objet de propositions de changements divers.
5. Le cinquième chapitre est consacré à **la cohérence externe** du P.O, qui se limite aux textes communautaires et nationaux. L'élaboration du Contrat de Projet restant largement à finaliser, la cohérence avec ce dernier n'a pas été abordée.
6. Le sixième chapitre analyse **la cohérence interne** du P.O.
7. Un septième chapitre porte sur **la mise en œuvre**.
8. Enfin, le huitième chapitre reprend dans ses **conclusions générales**, l'essentiel des analyses et conclusions des chapitres précédents.

Le plan de financement figure en annexe. Il s'agit de la version établie à la mi-mars 2007.



2- EVALUATION DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL

2.1- Introduction

L'agriculture et le développement rural sont abordés dans le diagnostic territorial¹ parmi nombres d'autres thématiques. Si l'on considère les éléments statistiques et macro-économiques de la situation, il est vrai que la place de l'agriculture tend à devenir marginale en termes de contribution à la valeur ajoutée régionale. De ce point de vue, il peut être fondé de considérer le sujet comme relativement mineur dans une analyse d'ensemble du développement martiniquais. Cependant, on ne saurait oublier que **les enjeux s'avèrent élevés au plan de l'emploi**. Environ 10 000 professionnels, principalement des salariés, faisant vivre autant de familles soit environ 30 000 personnes, voient leur existence dépendre de l'agriculture d'exportation (essentiellement banane et, assez secondairement, canne)

Notons que le rhum martiniquais est principalement issu de la production locale de canne. Une production locale qui se situe dans le haut de gamme et, qui, malgré une concurrence internationale très intense, progresse sur les marchés extérieurs.

Au-delà des considérations strictement économiques, on ne saurait oublier que les enjeux agricoles sont aussi **des enjeux sociétaux**. Les tendances d'évolution spontanées poussent à une occupation essentiellement résidentielle du territoire martiniquais. Elles sont porteuses d'un excès de dépendance vis-à-vis de l'extérieur.

Les éléments d'analyse présentés par le diagnostic sont peu contestables en tant que tels. Ils ont été sensiblement améliorés dans la dernière version publiée du programme, tant dans leur présentation que dans leur contenu.

Mais on éprouve néanmoins quelques difficultés à y trouver des pistes d'action et des sources d'inspiration stratégique suffisamment affirmées. Il n'est pas du tout inutile de faire l'inventaire des forces, des faiblesses, des menaces et des atouts, mais il aurait fallu aller jusqu'à en **tirer des conclusions opérationnelles plus nettement hiérarchisées**.

Les données statistiques disponibles amènent, en première analyse, à des conclusions plutôt préoccupantes pour l'avenir². Nous proposons d'aller quelque peu au-delà pour **identifier plus avant et, partant, pour mieux justifier, les orientations susceptibles de constituer les priorités du programme 2007-2013**.

Sans se livrer à une révision du diagnostic, les évaluateurs présentent quelques aspects structurels qui apparaissent essentiels pour guider les actions à venir.

¹ Un diagnostic territorial unique a été élaboré pour l'ensemble de P.O. Le projet de P.O. FEADER en reprend des extraits.

² Voir tableau en annexe.

2.2- Rappel de quelques données structurelles essentielles

A- La contraction impressionnante de la S.A.U au cours des vingt dernières années représente un symptôme marquant des difficultés rencontrées par le monde agricole. Cette réduction globale, facile à exprimer statistiquement, n'exprime, cependant, qu'un aspect de la réalité. Les espaces agricoles sont l'objet de menaces à la fois diversifiées et convergentes dans leurs effets :

- réduction au profit de l'urbanisation certes,
- mais, également, mitage, retours de parcelles à l'état de friches, sous-occupation et sous-exploitation.

Ces tendances lourdes à la destruction-disparition des espaces agricoles se sont, il est vrai, atténuées au cours de la période récente, sous l'impulsion du Conseil Général, notamment, qui favorise la délimitation d'espaces protégés au sein des communes.

Mais, pour importantes qu'elles soient, les nouvelles protections demeurent, nous semble-t-il, relativement fragiles au regard de la force des tendances à l'urbanisation et à l'occupation résidentielle, trop peu maîtrisée, du territoire.

B- Espaces ruraux et espaces agricoles tendent à se confondre³. Pour des raisons à la fois physiques et conceptuelles. Les raisons physiques sont nombreuses. On retiendra surtout l'ampleur de l'urbanisation diffuse du territoire. En effet, les zones d'habitat aggloméré de Martinique ont un taux d'occupation trop faible. Dans le même temps, la densité démographique a induit une occupation résidentielle diffuse du territoire, créant une situation tout à fait spécifique d'imbrication entre l'urbain et le rural. La réalité physique induit donc la difficulté conceptuelle : comment penser le rural de manière originale à l'aide de notions qui ne relèvent ni strictement de l'agricole, ni complètement de l'urbain ?

C- Le poids économique et social des cultures d'exportation, prioritairement la banane et secondairement la canne à sucre⁴, **reste écrasant**⁵. Dans le même temps, l'alimentation locale repose très fortement, et de manière ancienne et continue, sur des produits importés, partiellement transformés sur place, il est vrai. Il existe, certes, une économie agricole tournée vers la consommation locale. Mais cette économie, en dehors de quelques familles de produits (volaille, certains fruits, certains légumes exotiques) accède insuffisamment au marché. La concentration foncière, importante, s'effectue principalement à ses dépens. La coopération agricole est faible. Les relations avec l'industrie agro-alimentaire locale sont, dans l'ensemble, ténues.

D- Le renouvellement des générations d'exploitants progresse : départs de retraités, entrées de jeunes dans la profession. Mais à un rythme lent. Les politiques incitatives se heurtent à une attractivité faible de la profession en raison des contraintes professionnelles, des besoins en capitaux et de la faible rentabilité. Ces phénomènes ne sont pas spécifiquement martiniquais, mais ils prennent ici une acuité plus forte.

E- La pluriactivité des ménages agricoles et la diversification du tissu économique non urbain restent encore peu développés. Les ménages d'agriculteurs disposent de revenus additionnels dans l'ensemble très marginaux. Le petit commerce survit très difficilement.

³ Comme le note le programme, les espaces ruraux martiniquais sont définis par défaut : il s'agit de tous les espaces, très majoritaires, situés en dehors des principales agglomérations.

⁴ Plus quelques productions comme les fleurs.

⁵ 2/3 de la valeur ajoutée totale.

F- Le respect de l'environnement s'est incontestablement accru. Les intrants chimiques sont moins utilisés. Mais les cultures d'exportation se heurtent à des concurrents qui ne pratiquent guère l'agriculture raisonnée. En conséquence les progrès locaux en la matière sont largement dépendants des aides publiques. Jusqu'à présent, l'agriculture réellement biologique demeure marginale.

2.3- Eléments de stratégie

A- Les politiques agricoles paraissent vouées à soutenir deux types d'agricultures profondément différentes dans leurs pratiques et leurs débouchés : les cultures d'exportation et les cultures principalement tournées vers la consommation locale. Abandonner l'une au profit de l'autre n'est pas concevable.

B- L'agriculture d'exportation (banane), la mieux concentrée et organisée, a nécessairement tendance à se mettre en situation de bénéficier du maximum d'aides. D'autant que les soutiens qu'elle requiert se concentrent plus fortement sur les aspects financiers et réglementaires.

C- L'agriculture tournée vers le marché local, la plus menacée dans son existence, ne saurait survivre sans que des changements très importants interviennent à l'aval de la production. A cet égard, l'accès à la grande distribution est à améliorer fortement. Fonder de grands espoirs sur ce seul aspect serait, cependant, peu réaliste, sauf en ce qui concerne des segments très particuliers. Par contre, la promotion de circuits courts et de pratiques de vente directe, compte tenu de la taille du territoire peuvent constituer des pistes particulièrement intéressantes. Elle pourrait contribuer, entre autres avantages, à réduire l'importance des circuits informels, non négligeable dans les filières animales.

D- La promotion de la qualité, demeure une piste prometteuse de transformation et même, à terme, une condition de pérennité. L'image des produits locaux, particulièrement dans certaines filières animales, semble insuffisamment valorisée. L'agriculture biologique mérite d'être fortement incitée à se développer.

E- La sylviculture et la première transformation des bois, peuvent certainement être renforcées au plan économique. Mais, l'enjeu majeur relève de la maintenance du patrimoine forestier comme richesse naturelle du cadre de vie et facteur d'attractivité touristique.

F- La réhabilitation des sols pollués par le recours à des traitements chimiques désormais abandonnés et interdits, correspond à une priorité importante parmi les initiatives de protection environnementale.

G- Le développement de l'irrigation constitue un aspect particulièrement sensible en raison de la disponibilité très irrégulière de la ressource en eau et de la vulnérabilité environnementale du milieu. Il apparaît difficilement défendable de bannir toute progression de l'irrigation. L'éco-conditionnalité des investissements apparaît indispensable, mais, également, l'exigence de respect des conditions de rentabilité des investissements.

H- Le bien-fondé économique d'éventuels investissements dans les cultures énergétiques reste à démontrer.

I- Etant donnée la faible **diversification extra-agricole** des exploitations, il est sûr que des évolutions positives pourront se manifester au cours des prochaines années. Elles se feront sans doute, principalement, en liaison avec le tourisme, avec la vente directe de produits agricoles et alimentaires.

J- Au-delà de la diversification économique à partir des exploitations agricoles, la question du **devenir des espaces non agricoles, hors agglomération**, espaces dont aussi bien la ruralité que l'urbanité sont problématiques, mérite d'être largement approfondie. Ces espaces, comme on l'a indiqué plus haut sont occupés de plus en plus de manière résidentielle. Cette occupation engendre des demandes de services de proximité de toutes natures, dont les coûts collectifs à assumer se révèlent relativement élevés. L'objectif consistant à développer des activités économiques est largement perçu comme naturel et légitime, mais il est loin d'être évident qu'il mérite d'être encouragé sans limites et en se bornant, finalement, à accompagner sur fonds publics, des évolutions largement spontanées et non maîtrisées.

K- Enfin, toute stratégie de développement, au plan purement agricole comme au plan rural exige une prise en compte suffisamment complète des **particularités locales**. Celles-ci sont évidentes à de multiples aspects, tantôt favorables, tantôt pénalisantes. Les réglementations communautaires et, surtout nationales, exigent des adaptations locales importantes dont la nécessité n'est pas toujours suffisamment comprise.

ANNEXE 1

PANORAMA STATISTIQUE

Données	Evolutions
S.A.U.	
% superficie totale	40,3% en 1981 29,6% en 2003
Le rythme de diminution tend à se ralentir	
Importance des friches agricoles	14,5% de la superficie totale en 2003
POPULATION AGRICOLE	
Diminuée par 3,4 depuis 1981	75 377 en 1981 22 141 en 2000
Importance relative de la population salariée	Chefs d'exploitation : 3290 Salariés permanents : 6120
Age des chefs d'exploitation : très lent rajeunissement	52% de plus de 55 ans en 1981 43% de plus de 55 ans en 2003
TAILLE DES EXPLOITATIONS	
	En 1981 : les exploitations de + de 20 hectares = 1,5% du nb d'exploitations En 2003 : 5%
Très forte concentration	En 2003, les exploitations de + de 20 hectares = + de 50% de la S.A.U.
VALEUR DE LA PRODUCTION AGRICOLE	
Valeur totale de la production orientée à la baisse depuis 2002, sensible recul en 2004 par rapport à 2003 alors que la valeur de la production de banane est en hausse	
La valeur de la production végétale domine très largement. Elle s'est accentuée depuis 1981	En 1981, les productions végétales = 79,6% de la valeur totale de la production En 2003, ces productions = 88,6%
La part de la banane dans la valeur de la production s'est accentuée depuis 1981	1981 : 34,6% 2003 : 46,8% en 2004 : 61%
Couverture des besoins	94% pour les poulets et les coqs, 89% pour le porc, 45% pour les ovins, 44% pour la viande bovine
Abattages non contrôlés	35% dans les filières bovines et porcines 75% de la production d'ovins et caprins
VALEUR AJOUTEE PAR UTA au coût des facteurs	
Recul très important entre 2003 et 2005	2003/2002 : -3,7% 2004/2003 : -16,5% 2005/2004 : -16,5%



3- LEÇONS TIRÉES DE L'EXPERIENCE

3.1- Introduction

3.1.1- Contexte et objectifs de l'évaluation

Le questionnement évaluatif relatif aux leçons tirées de l'expérience, vise à s'assurer que le P.O FEADER 2007-2013 tient le plus grand compte des conditions de déroulement du programme FEOGA précédent, en termes de contenu stratégique et opérationnel, d'une part, et de mise en œuvre, d'autre part. Il s'agit donc de faire le lien, et de qualifier ce lien, entre la programmation passée (2000-2006) et celle de la nouvelle génération. Les objectifs sont simples :

« Prendre en considération, quand c'est possible, les leçons tirées de la période de programmation passée, en particulier en ce qui concerne les bonnes pratiques, les principaux incidents ayant affectés la mise en œuvre de la politique, l'efficacité et l'efficience par rapport au coût des mesures et l'existence possible de problèmes spécifiques aux mesures, tels qu'identifiés dans les rapports d'évaluation... »

Répondre à cette demande nécessite toutefois de rappeler que la nouvelle génération de programme ne se situe pas dans une continuité des dynamiques antérieures, lesquelles seraient, le cas échéant, à ajuster en fonction des défaillances ou de manquements constatés.

Les nouveaux PO Convergence se situent **en rupture relative avec le passé**. Ainsi le FEADER se consacre au financement d'un P.O spécifique alors que, dans le DOCUP 2000-2006, le FEOGA-O était utilisé pour abonder un axe particulier de ce dispositif, en complément du PDR national. Le nouveau PO englobe donc les anciennes mesures nationales (PDR) et celles du FEOGA-O intégrées au DOCUP.

De plus, le PO FEADER est fortement cadré par les textes de références nationaux (Plan Stratégique de Développement Rural, programmes de développement rural) et communautaires (Orientations stratégiques et règlements financier et d'application). Outre le cadrage stratégique, les textes imposent un poids financier pour chacun des axes du PO, poids qui traduit les priorités de l'intervention publique.

Pour observer le passé dans une telle perspective de changement impulsé par des facteurs « externes », les évaluateurs proposent une démarche d'analyse en trois temps :

- Observations comparées des architectures et des contenus des programmes (axe 3 du DOCUP et PO) ;
- Analyse succincte du déroulement de la programmation actuelle (2000-2006) par mesure ;
- Prise en compte des recommandations des évaluations.

3.1.2- Fondements et sources des analyses

Les leçons de l'expérience, analysées ci-après, reposent sur les rapports d'évaluations (intermédiaire et finale) et le rapport d'activité (2005) se rapportant au DOCUP Objectif 1 2000-2006. Les évaluateurs utilisent également les différents éléments d'information fournis par les personnes ressources rencontrées.

3.2- Evolution des orientations stratégiques

3.2.1- Architectures comparées des programmes

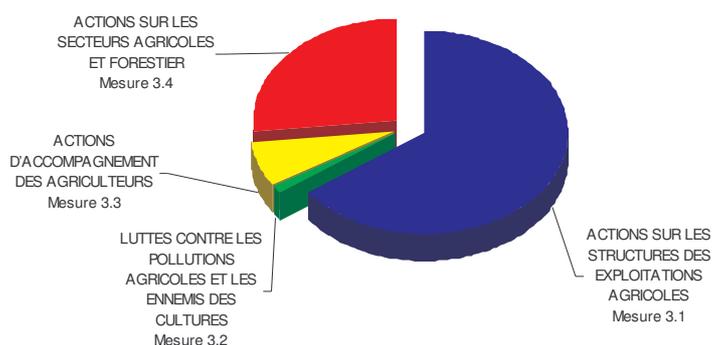
L'architecture du nouveau PO FEADER se distingue sensiblement de celle de l'axe 3 du DOCUP 2000-2006 financé par le FEOGA. Ce dernier correspond à un découpage relativement simple des interventions publiques : 11 sous-mesures réparties en 4 mesures thématiques :

Mesure 3.1	ACTIONS SUR LES STRUCTURES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES
Mesure 3.2	LUTTES CONTRE LES POLLUTIONS AGRICOLES ET LES ENNEMIS DES CULTURES
Mesure 3.3	ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES AGRICULTEURS
Mesure 3.4	ACTIONS SUR LES SECTEURS AGRICOLES ET FORESTIER

Comme le soulignait l'évaluation à mi-parcours, **l'accent est mis** de manière très volontariste sur **l'aide à l'investissement** dans **les structures et exploitations** agricoles (65% du coût total de l'axe).

Le programme cible nettement son champ d'intervention, en concentrant près des 2/3 des financements à des actions de modernisation des structures d'exploitation agricoles (mesure 3.1.). Ces actions ont été très diversifiées mais fortement orientées en fonction d'un objectif stratégique consistant à améliorer la viabilité économique des exploitations. Les autres mesures (3.2 et 3.3) étant relativement marginales en poids financier (14% du coût total de l'axe).

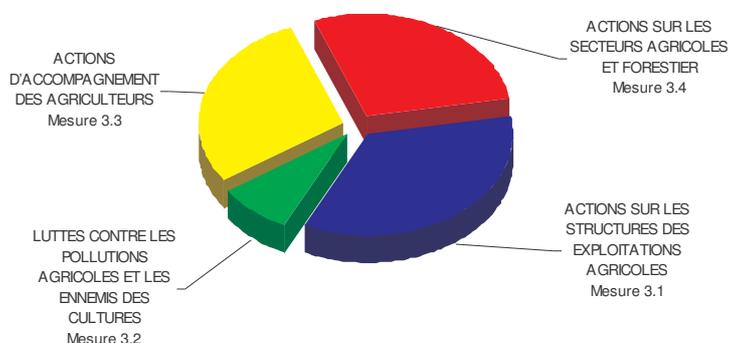
Structure de l'axe 3 du DOCUP 2000-2006



Le nouveau PO FEADER reconstruit sensiblement ces équilibres par une répartition financière nouvelle des thématiques. A titre illustratif, nous avons rapproché les actions prévues au nouveau FEADER à l'ancienne structure du FEOGA.

Notons que l'exercice est, bien entendu, approximatif, compte tenu du changement important apporté à l'architecture du programme. Il permet cependant de visualiser au moyen du graphique, ci-dessous, les inflexions sensibles de stratégie opérées.

Structure rapprochée PO FEADER / axe 3 du DOCUP 2000-2006



A l'inverse du PO FEDER dont la rupture avec le passé consiste essentiellement à cibler et resserrer l'intervention publique sur des actions prioritaires d'envergure, l'orientation nouvelle du PO FEADER va dans le sens **d'un rééquilibrage des interventions dont le champ thématique et les approches sont à la fois plus larges et novatrices.**

3.2.2- Contenus comparés des programmes

Si les structures comparées des programmes diffèrent, l'observation des mesures et sous-mesures envisagées pour le PO FEADER indique que la plupart des champs d'actions restent couverts. Le tableau, ci-dessous, invite à comparer ces champs, mais aussi le poids accordés à chaque ensemble d'actions.

Contenus comparés du DOCUP 2000-2006 et du PO FEDADER 2007-2013

DOCUP			CT MAQUETTE	% / l'axe	PO FEADER		CT MAQUETTE	% / PO
Mesure 3.1	ACTIONS SUR LES STRUCTURES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES		180,1	65%			54,62	35%
	Sous-mesure 3.1.1	Mesures socio-économiques d'accompagnement			Sous/M 1.1.2	Installation	6,30	4%
					SousM/3.1.1	Favoriser la pluriactivité des actifs-Développement des activités touristiques liées aux exploitations agricoles	1,00	1%
					SousM/3.1.2	Soutien au maintien et au développement des micro-entreprises	1,09	1%
					SousM/3.1.3	Promotion des activités touristiques	1,25	1%
					Sous/M 2.1.1	Indemnité Compensatoire des Handicaps Naturel (ICHN)	6,89	4%
					Sous/M 2.1.2	Indemnité Compensatoire de Handicaps autres que ceux des zones de montagne	2,01	1%
					Sous/M 1.1.3	Renouvellement des générations	7,735	5%
					SousM/ 3.2.1	Services de base pour économie et la population rurales	1,557	1%
	Sous-mesure 3.1.2	Aménagements fonciers et immobiliers. Protection et valorisation du patrimoine rural			Sous/M 1.2.5 A	Aménagement foncier et protection des espaces agricoles et naturels péri urbains	4,58	3%
					Sous/M 1.2.6	Prévention et reconstitution du potentiel de production agricole	0,60	0%
					SousM/ 3.2.3	Conservation et mise en valeur du patrimoine rural	1,70	1%
	Sous-mesure 3.1.3	Equipements hydrauliques (publics et privés)			Sous/M 1.2.5 B	Hydraulique agricole collective	19,91	13%
Mesure 3.2	LUTTES CONTRE LES POLLUTIONS AGRICOLES ET LES ENNEMIS DES CULTURES		2,8	1%			12,89	8%
					Sous/M 2.1.4	Mesures agro environnementales (MAE)	8,26	5%
					Sous/M 2.1.6	Aides aux investissements non productifs en lien avec les MAE	2,79	2%
					Sous/M 2.2.7	Aides aux investissements non productifs : connaissance et maintien de l'espace forestier	0,73	0%
					Sous/M 2.1.5 C	Aides aux investissements non productifs : connaissance et maintien de l'espace forestier	1,12	1%
Mesure 3.3	ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES AGRICULTEURS		20,27	7%			44,89	29%
	Sous-mesure 3.3.1	Encadrement technique, commercial et comptable			Sous/M 1.1.1	Diffusion des connaissances scientifiques techniques et économiques auprès des exploitants agricoles et sylvicoles	21,54	14%
					Sous/M 1.3.3	Soutenir les groupements de producteurs dans leurs activités d'information et de promotion pour les produits faisant l'objet de régimes de qualité alimentaire	1,01	1%
					Sous/M 1.3.2	Encourager la participation des agriculteurs à des démarches de qualité alimentaire	1,92	1%
	Sous-mesure 3.3.2	Echanges et transferts de savoir-faire			Sous/M 1.2.4	Coopération en vue de la mise au point de nouveaux produits, procédés et technologies dans les secteurs agricoles, alimentaires et forestier	0,96	1%
					Sous/M 3.4.1	Acquisition de compétences en vue d'une stratégie locale de développement-Observatoires	1,000	1%
					Sous/M 1.2.3	Accroissement de la valeur ajoutée des produits agricoles	18,46	
Mesure 3.4	ACTIONS SUR LES SECTEURS AGRICOLES ET FORESTIER		73,9	27%			43,79	28%
	Sous-mesures 3.4.1	Filière banane						0%
	Sous-mesures 3.4.2	Filière canne - sucre - rhum						0%
	Sous-mesures 3.4.3	Filières de diversification agricole			Sous/M 1.2.1	Amélioration et modernisation des unités de production agricole	41,07	26%
	Sous-mesures 3.4.4	Industries Agro-Alimentaires						0%
	Sous-mesures 3.4.5	Industries du bois			Sous/M 1.2.2	Amélioration de la valeur économique des forêts	1,29	1%
					Sous/M 1.2.3	Accroissement de la valeur ajoutée des produits sylvicoles	1,44	1%
AXE 3 – AGRICULTURE ET FÔRET			277,17	100%	Total PO FEDADER hors LEADER et assistance technique		156,20	100%

Le rapprochement proposé montre que la plupart des actions sont reconduites. Mais l'analyse des fiches mesures indique qu'elles sont largement réinterprétées sur la forme et sur le fond. L'approche globale, ainsi que le poids financier donné à chacune des anciennes thématiques, marquent donc **une rupture relative**.

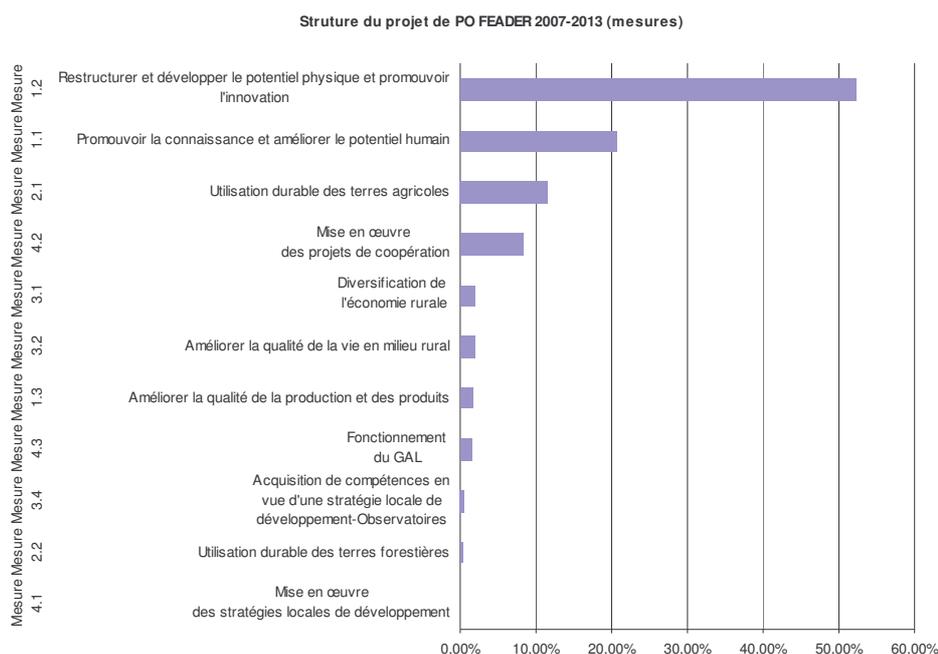
Outre l'axe dédié à l'assistance technique, le PO FEADER envisage 4 axes et un nombre important de mesures (8) et de sous-mesures (30). On ne peut donc, a priori, conclure à une simplification de l'architecture comme le suggère l'évaluation intermédiaire. D'autant que le P.O. FEADER, sert d'instrument de financement à l'approche LEADER : (financement du fonctionnement du ou des GAL et financement des actions) et aux projets de coopération.

Les inflexions de stratégie et d'orientations se traduisent à plusieurs égards :

- **Le développement rural** prend une place plus importante avec un axe entier qui lui est consacré. De plus, l'intégration du programme Leader au PO FEADER permet de simplifier et de mieux articuler les outils du développement rural.
- La notion de compétitivité recherchée au travers **de l'innovation et de la connaissance** donne une dimension nouvelle au soutien à l'investissement.
- Un autre grand changement concerne la place accordée à l'appui **au développement durable** de l'agriculture et de la forêt. Les mesures agro-environnementales sont beaucoup plus présentes et plus détaillées (4 sous-mesures).

Autant de lignes directrices fortement suggérées par les textes réglementaires. Nous sommes bien dans la ligne d'une « figure imposée » qui ne trouve que très marginalement ses liens avec les leçons de l'expérience propre à la Martinique. **Ce qui ne signifie par pour autant qu'elles soient contradictoires avec les besoins tels qu'ils ressortent du diagnostic territorial.**

A noter également, l'adoption d'une **approche thématique** plutôt que sectorielle comme par le passé, ceci sans doute pour ouvrir plus largement l'accès aux bénéficiaires, mais aussi pour éviter de « bloquer » des crédits sur des secteurs/produits agricoles frappés de crises conjoncturelles parfois durables.

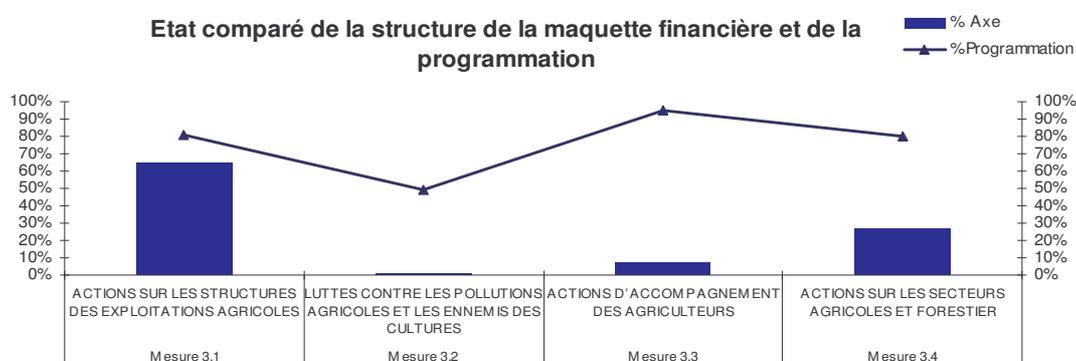


L'essentiel des changements constatés trouve sa source dans les textes stratégiques élaborés au niveau communautaire et national, qui recourent parfois les recommandations faites par les évaluations antérieures. Nous pensons notamment à la faible place accordée, dans le DOCUP 2000-2006, aux actions d'accompagnement (technique, commercial, transfert de savoir faire...). Rappelons enfin, que les textes de référence indiquent une répartition financière entre les axes strictement définie et qui s'impose au niveau régional.

3.3- Prise en compte de l'expérience

3.3.1- Prise en compte de la programmation financière du DOCUP 2000-2006 dans les orientations futures

Les taux de programmation à fin 2005, indiquent une corrélation relative entre les prévisions budgétaires (maquette) et les réalisations (programmation).



Comme l'indique le graphique ci-dessus, les taux de programmation sont globalement élevés, en particulier pour ce qui concerne la mesure dédiée à l'accompagnement des agriculteurs, fortement valorisée dans le futur PO.

La mesure agro-environnementale (3.2) du DOCUP, dont le pendant, au sein du projet de PO FEADER serait les quatre mesures de l'axe 2 consacrées à « utilisation durable des terres agricoles », était très largement sous-utilisée avec 49% de programmation, à fin 2005. **Il s'agit pourtant de la mesure la plus revalorisée dans le futur programme (plus de 20,0 M d'€ prévus contre 2,8 M d'€ inscrits au DOCUP).**

Les évaluations disponibles ne fournissent pas d'éléments qualitatifs explicitant le retard observé concernant cette mesure. Le rapport d'activité 2005, souligne même l'importance des besoins locaux en la matière. Par ailleurs, l'évaluation finale conclut à un impact positif des actions financées par le FEOGA sur l'environnement. Ces différents points tendent à justifier les options opérées par les concepteurs du futur PO, mais il est également probable qu'elles proviennent en grande partie du cadre imposé.

Ici encore les évaluateurs constatent que l'expérience en termes de programmation, ne fonde pas nécessairement les choix du futur.

3.3.2- Prises en compte des recommandations des évaluations finales et intermédiaires.

Les évaluations conduites ont concentré leurs recommandations sur les aspects de gestion et d'animation du programme, plus que sur la pertinence ou l'impact des mesures qui n'ont pas donné lieu à critiques majeures.

Ceci est entièrement vérifié pour l'évaluation intermédiaire dont les recommandations opérationnelles ont été très riches et pertinentes concernant la mise en œuvre.

L'évaluation finale, entièrement cadrée par les questions évaluatives transversales, n'a pas soulevée de questions spécifiques au FEOGA.

Elle aborde de manière très marginale les aspects agro-forestiers, notamment au travers de la question relative à la prise en compte des spécificités des DOM, ou encore en termes de contrôle de gestion.

Les différents documents consultés concluent à la nécessité:

- de renforcer les fonctions d'animation et d'appui technique,
- d'élargir et d'adapter les mesures pour permettre une participation accrue des collectivités locales ;
- de palier aux obstacles en termes de bouclage des financements, considérés comme principal facteur de retard de réalisation : mobilisation des contreparties, incertitudes sur le paiement alternatif, difficultés liées au préfinancement,...

La plupart de ces recommandations ont été prises en compte à l'occasion de la révision à mi-parcours. Ce qui explique du reste la remontée importante des taux de programmation et de réalisation des mesures financées par le FEOGA sur la dernière période.

Il ne fait pas de doute que les concepteurs et services gestionnaires du PO FEADER Martinique capitaliseront les leçons de cette expérience, dont ils ont déjà largement tirés les enseignements.

Reste entière la question de la mise œuvre des mesures agro-environnementales, dont on a vu que le taux de programmation en fin de programme est encore très faible.

Les évaluateurs s'interrogent également sur la capacité réelle des producteurs locaux et de leurs regroupements de faire face, en termes technique et financier, aux nouvelles contraintes liées au caractère innovant des investissements.

3.4- En conclusion

- **Le projet de PO FEADER a été largement conçu, à partir de la prise en compte des orientations et des règles fixées aux échelons communautaires et national. Une large partie des leçons de l'expérience a été tirée dans le cours même de la mise en œuvre du DOCUP 2000-2006.**
- **Avec le nouveau programme, on assiste à un élargissement sensible des champs d'intervention. Mais une partie de ceux-ci, concernant notamment, les actions en faveur de la protection environnementale étaient assumées dans le cadre du PDRN.**
- **Dans de nombreuses régions, l'expérience du passé a conduit à rechercher une plus grande diversification des économies rurales, au-delà, des activités agricoles.**

- Le nouveau programme, conformément aux orientations stratégiques communautaires et nationales emprunte une telle orientation. Mais dans un contexte dont il importe de souligner la spécificité. Car la Martinique est densément peuplée et l'occupation résidentielle des espaces hors agglomérations, beaucoup plus importante que dans les régions continentales. De surcroît la protection environnementale se présente comme encore plus cruciale que dans ces régions. Nous verrons plus loin que les priorités de développement rural extra-agricole se trouvent prises en compte de manière réelle mais limitée.
- Outre les caractéristiques spécifiques des espaces ruraux, le nouveau programme a du tirer les conséquences d'une situation de très grande fragilité de l'agriculture régionale. L'expérience du passé montre que si d'incontestables progrès ont été réalisés dans le sens de la modernisation et de la viabilité économique des exploitations, de très nombreux handicaps persistent.
- Afin d'y faire face, une assez forte continuité se manifeste entre l'ancien DOCUP et le nouveau programme opérationnel, dans ses conceptions essentielles, même si les formes d'organisation des priorités ont changé. Les soutiens à l'agriculture prédominent.
- Cette continuité est-elle suffisamment pertinente ?
- La réponse des évaluateurs à cette question majeure consiste tout d'abord à souligner le fait qu'elle apparaît fortement contrainte par l'état de la situation en matière agricole.
- En outre, la continuité observée peut se révéler pleinement justifiée si des changements interviennent dans la mise en œuvre, c'est-à-dire dans la nature et le contenu des projets qui seront aidés. En effet, le programme est un cadre d'action, non dépourvu de souplesse, malgré les nombreuses règles qui l'encadre. Il peut donner lieu à des applications très différentes.
- Les applications à privilégier, à la lumière de l'expérience passée, sont de plusieurs ordres.
- Tout d'abord, le soutien aux cultures d'exportations et, plus généralement aux activités exportatrices, ne saurait conduire à négliger les activités agricoles à débouchés principalement locaux. Nous reviendrons plus loin sur cet impératif stratégique. Mais l'exécution du DOCUP 2000-2006 amène à se demander s'il a été suffisamment pris en compte.
- En second lieu, la conciliation entre un autre impératif : celui d'une protection environnementale nettement accrue et la continuité dans le sens de la modernisation agricole, ne peut s'effectuer que par d'importantes évolutions dans les pratiques culturelles. Evolutions déjà amorcées, mais qui exigent d'être encore renforcées. Elles ne peuvent l'être sans aides. Mais des aides qui peuvent ne pas être spécifiquement environnementales.
- Enfin, l'impératif d'innovation rejoint très largement celui du développement durable dans la mesure où l'amélioration de la qualité des produits, l'accroissement de leur valeur ajoutée ne peuvent provenir que de pratiques innovantes et inspirées par des objectifs de développement durable.



4- EVALUATION DE LA STRATEGIE

La stratégie du programme se présente comme la résultante :

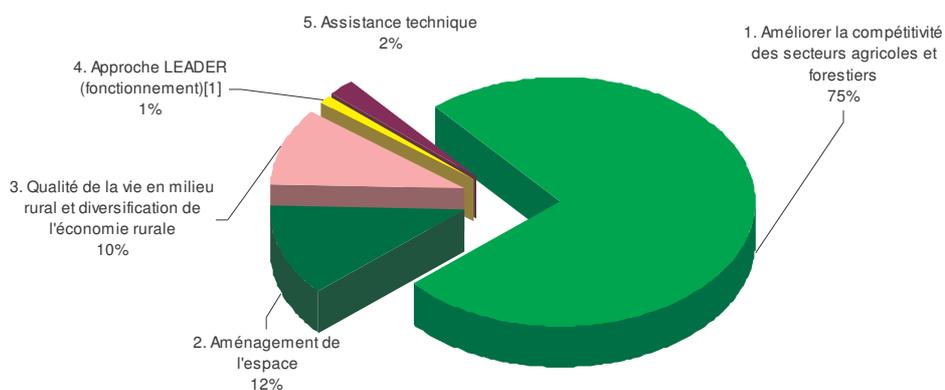
- des orientations et prescriptions communautaires et nationales qui sont très contraignantes ;
- de la prise en compte des besoins locaux, lesquels ne sauraient être satisfaits sans des soutiens publics importants.

4.1- Structuration du programme

5 axes ont été prévus, conformément à la réglementation communautaire⁶ :

AXES	Coût total en millions d'€	Structure du coût total
1. Améliorer la compétitivité des secteurs agricoles et forestiers	127,927	74,6%
2. Aménagement de l'espace	20,670	12,0%
3. Qualité de la vie en milieu rural et diversification de l'économie rurale	17,040	9,9%
4. Approche LEADER (fonctionnement) ⁷	2,030	1,2%
5. Assistance technique	3,770	2,2%
TOTAUX	171,440	100,0%

Répartition du coût total par axe du PO FEADER



L'axe 1 est essentiellement agricole et sylvicole. Il domine très fortement l'ensemble du programme (75% du coût total)

L'axe 2 vise deux objectifs étroitement liés :

- Maintenir des activités agricoles dans des zones difficiles. Tel est le but des ICHN.

⁶ Règlement 1698/2005 du 20 septembre 2005.

⁷ Les dépenses correspondant aux actions Leader sont affectées aux trois premiers axes. Seules les dépenses de fonctionnement des GAL et les dépenses de coopérations ont été affectées, dans ce tableau, à l'axe 4.

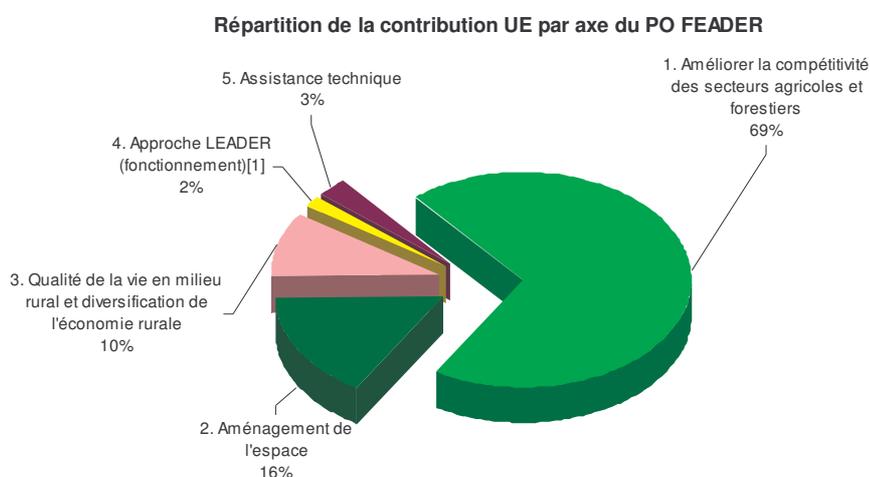
- Inciter les agriculteurs à protéger l'environnement en compensant les surcoûts induits par les pratiques d'agriculture durable.

L'axe 3 a pour finalité le développement rural avec deux orientations majeures : diversifier le tissu économique rural d'une part et le rendre plus attractif par un développement des services.

L'axe 4 finance l'approche Leader grâce à la prise en charge du fonctionnement du GAL de Nord Martinique et en assumant les dépenses liées aux échanges inter-territoriaux associés à cette approche LEADER. Les actions soutenues dans le cadre du GAL engendreront des dépenses qui sont imputées dans les mesures de l'axe 3.

Les contributions du FEADER se présentent ainsi :

AXES	FEADER	Structure des contributions contribution du FEADER	Taux de contribution du FEADER
1. Améliorer la compétitivité des secteurs agricoles et forestiers	69,617	70,0%	54,4%
2. Aménagement de l'espace	16,259	16,3%	78,6%
3. Qualité de la vie en milieu rural et diversification de l'économie rurale	9,780	9,8%	57,3%
4. Approche LEADER	1,530	1,5%	75,4%
5. Assistance technique	2,830	2,8%	75,0%
TOTAUX	100,016	100,0%	58,3%



Le tableau ci-dessous montre que les équilibres financiers visés à l'article 17 du règlement communautaire de soutien au développement rural, sont respectés⁸.

La primauté accordée au développement agricole et sylvicole par rapport aux autres thématiques s'explique :

- en premier lieu par les besoins de soutiens exprimés par les professionnels et reconnus comme fondés par les pouvoirs publics nationaux et régionaux ;
- en second lieu par les particularités de la situation rurale.

⁸ L'approche LEADER comporte 1,53 M€ de subventions FEADER au titre des dépenses de fonctionnement et 5,36 M€ de subventions FEADER pour des actions relevant des thématiques de l'axe 3 consacré au développement rural et local (et qui ont donc été rattachés à l'axe 3). Soit un total de dépense de l'axe 4 correspondant à 6,89 M€.

Ces particularités sont de deux ordres :

- l'espace rural s'interpénètre fortement avec l'espace urbain⁹ et il est assez densément occupé à titre résidentiel.
- l'économie des espaces ruraux repose très fortement, jusqu'à présent sur les activités agricoles.

A ces deux particularités, on pourrait ajouter que la notion d'espace rural ne fait pas vraiment partie des catégories utilisées pour concevoir l'aménagement du territoire.

4.2- Priorités stratégiques

Bien que les deux thématiques soient fortement, et de plus en plus, imbriquées, on peut distinguer, au prix de quelques simplifications, trois ensembles de priorités :

- les priorités agricoles et assimilées ;
- les priorités de développement local extra-agricole ;
- les priorités sylvicoles et forestières.

En distinguant dans un troisième ensemble les priorités sylvicoles et forestières, les évaluateurs tiennent compte du fait que la forêt constitue un ensemble tout à fait particulier. Une partie des actions la concernant participe incontestablement du développement local.

Ce troisième ensemble, s'il est loin d'être négligeable au plan stratégique, se révèle assez marginal du point de vue des allocations de ressources. Ce qui se justifie par les finalités du programme et par les caractéristiques du patrimoine forestier martiniquais.

Ceci étant, les deux grandes priorités du programme correspondent à 88% des ressources totales mobilisées. Les 12% restant financent le fonctionnement de Leader et l'assistance technique (axe 4 et 5)

PRIORITES et autres objectifs	Coût total en millions d'€	Proportion des dépenses totales
PRIORITES AGRICOLES	144,03	84%
PRIORITES FORESTIERES	4,57	2,7%
PRIORITES DE DEVELOPPEMENT RURAL	17,04	9,9%
TOTAUX	165,64¹⁰	100%

4.2.1- Les priorités agricoles

7 priorités agricoles ont été identifiées en procédant à l'agrégation de sous-mesures qui concourent aux mêmes objectifs. Leur contenus méritent d'être analysés :

- **Diffusion des connaissances scientifiques, techniques, économiques** auprès des agriculteurs : La première mesure du programme (111) est consacrée à cette thématique. Elle couvre un champ assez large d'actions allant de la formation permanente à la RDT.

⁹ L'espace rural est défini comme l'espace situé en dehors des communes de Fort-de-France, Schoelcher, Trinité. Ces trois communes abritent 118 348 personnes représentant, 29,7% de la population totale régionale. L'espace rural abrite donc 70,3% de la population totale.

¹⁰ Le coût total du programme = 171,44 M€. La différence avec le total du tableau = 5,80 M€ = Assistance technique + fonctionnement des GAL.

On peut la considérer comme particulièrement porteuse de la dimension d'innovation dans le cadre du programme. Sous condition, bien entendu, d'une mise en œuvre performante.

- **Le renouvellement des générations** recouvre à la fois les aides à l'installation et les incitations au départ des agriculteurs âgés (2 mesures). Un tel renouvellement est particulièrement vital pour la survie de l'agriculture à débouchés principalement locaux. Les ressources allouées peuvent surprendre par leur relative faiblesse. Mais le renouvellement ne se décrète pas. Les objectifs du programme ont été déterminés en fonction de l'expérience passée. **Ils sont assurément trop modestes**, et c'est la une des faiblesses notables du programme. Mais la demande ne se décrète pas.

Sous Mesures	Objectifs stratégiques	Coût total en M€	Structure des dépenses concernant les priorités agricoles
111	Diffusion des connaissances scientifiques, techniques et économiques auprès des agriculteurs	21,538	15,0%
112-113	Renouvellement des générations	14,035	9,8%
121	Amélioration et modernisation des unités de production agricole	41,067	28,6%
123-124-132-133-214-216	Valorisation des produits agricoles	33,400	23,0%
125	Infrastructures d'hydraulique agricole	19,908	13,9%
125-211-212	Aménagement et occupation durable de l'espace rural	13,474	9,4%
126	Prévention des risques d'intempéries	0,602	0,4%
TOTAL DES PRIORITES AGRICOLES		144,03	100,0%

- **L'amélioration et la modernisation des unités de production** se voient allouer une fraction très importante des ressources. Les fonds publics sont appelés à financer massivement les investissements matériels, immobiliers, les plants...**Il est regrettable de mobiliser à une telle hauteur les moyens au service de ce type de priorité.** Il aurait mieux valu en affecter une part pour la modernisation les filières en aval. Mais, les prix de vente ne permettant pas, dans une majorité de cas, de dégager des marges suffisantes pour financer les investissements, ce sont les fonds publics qui sont amenés, dans une large mesure à assurer les charges du renouvellement et de la modernisation des instruments de production. Cette solution n'est pas optimale et son caractère contraint ne fait guère de doute. Ajoutons que le budget affiché pourrait se révéler insuffisant par rapport aux demandes des professionnels. En effet, les estimations initiales de besoins allaient sensiblement au-delà du montant des dépenses totales apparaissant dans le tableau ci-dessus. Le réajustement à la baisse par rapport aux estimations initiales a sans doute été motivé par les limites des crédits mobilisables.
- **La valorisation des produits agricoles** constitue l'autre grande priorité du programme. Ont été regroupées sous cette thématique des mesures dont les finalités principales se rattachent à la priorité de valorisation. Cependant leurs objectifs sont sensiblement différents. S'y trouvent, par exemple, des actions de compensation des surcoûts engendrés par des pratiques respectueuses de l'environnement, des actions de soutiens aux groupements de producteurs. Comme on le constatera lors de l'examen détaillé des mesures, dans le chapitre portant sur la pertinence, les incitations visant à l'amélioration de la valeur ajoutée économique et, plus largement, de la qualité des produits, sont assez variables. Par exemple, le passage à l'agriculture biologique n'est encouragé que sous l'aspect de la compensation des surcoûts.

En outre, une des limites importantes à l'efficacité de la stratégie, résultant des réglementations imposées, nous paraît résider dans **une assez faible prise en compte de l'impératif de modernisation des modes de commercialisation et de distribution des produits agricoles**. Car l'amélioration de la qualité représente une condition nécessaire, mais pas suffisante, à l'augmentation des parts de marchés, à la reconquête ou la conquête de certains marchés. La stratégie de valorisation des produits n'apparaît pas non plus assez complète pour parvenir à réduire la place de l'agriculture informelle. Les concepteurs locaux du programme sont assez peu responsables des limites ainsi soulignées de la stratégie. Mais il n'en reste pas moins vrai que les résultats et impacts finaux risquent ainsi d'être amoindris.

- **L'hydraulique agricole** a été considérée comme une priorité en soi car elle peut servir des finalités assez diverses.
Outre le respect des équilibres naturels et environnementaux, il serait souhaitable que les investissements envisagés privilégient l'amélioration des comptes de résultats et des revenus des exploitants et des salariés et la remise en culture des terres en friches, plutôt que la mise en exploitation de terres peu appropriées aux cultures.
- L'inclusion dans les priorités agricoles de **l'aménagement durable de l'espace rural** peut, a priori, surprendre. Sont inclus dans cet ensemble les ICHN qui ont pour objectif principal le maintien des agriculteurs et des activités agricoles dans les zones pénalisées par des difficultés naturelles et des actions d'aménagement foncier et de protection des espaces agricoles. A un titre ou à un autre, elles bénéficient aux pratiques agricoles. Même si elles entretiennent des liens étroits avec le développement rural et local.
- Enfin, une priorité particulière a été individualisée concernant **la compensation des dommages causés par les intempéries**. Il s'agit, surtout de financer des actions préventives de telle sorte que la prévention des risques représente de fait, une priorité très mineure dans la stratégie, malgré la réalité de ces risques.

La stratégie du programme est incontestablement porteuse d'améliorations significatives concernant le renforcement de la capacité concurrentielle des différentes filières. Ces améliorations seront elles suffisantes pour accroître les parts de marché, notamment au plan local, pour améliorer l'équilibre économiques des exploitations, telles sont les questions essentielles qu'on ne peut pas manquer de souligner ? Les points faibles de la stratégie, auxquels il apparaît particulièrement difficile de remédier sans se heurter aux règles de concurrence établies, concernent les conditions d'écoulement et de distribution des produits des nombreuses exploitations de petites tailles et, pour la plupart, non spécialisées dans des créneaux porteurs. La coopération, très partiellement développée, est encouragée, mais dans des limites assez étroites. De même que l'agriculture biologique, actuellement embryonnaire¹¹.

Le programme, bien que fortement encadré, dans ses objectifs et limité dans ses ressources, constitue néanmoins un cadre assez souple au sein duquel ses concepteurs se sont ménagés des marges de manœuvre justifiées par la durée de mise en œuvre et la volatilité des contextes. Les résultats et impacts seront donc fortement dépendants des conditions de mise en œuvre et de la qualité des projets soutenus.

¹¹ Le nombre d'agriculteurs déclarant pratiquer l'agriculture biologique est très supérieur au nombre de ceux qui en respectent les règles.

C'est pourquoi les évaluateurs insistent dans le chapitre suivant sur la nécessité d'introduire divers critères de sélection afin d'affiner les priorités et, également, sur la nécessité de se donner ex ante les moyens d'évaluer les résultats et impacts futurs mieux qu'on a pu le faire à l'occasion de la mise en œuvre de l'ancien DOCUP.

4.2.2- Les priorités sylvicoles et forestières

Bien que les budgets soient limités, les différents aspects d'une stratégie équilibrant des impératifs très divers (dynamisation économique de la filière de la coupe à la première transformation, maintenance du patrimoine, développement des moyens d'accès pouvant servir aussi à des fins touristiques, prévention des risques), sont présents dans le programme et porteurs de perspectives d'amélioration de la situation actuelle.

4.2.3- Les priorités de développement rural et local

Le programme innove principalement en la matière avec l'inclusion en son sein de l'initiative LEADER.

Actuellement, l'initiative LEADER semble devoir être portée par un seul GAL (Nord Martinique), ce qui risque de pénaliser, la partie sud¹².

Les projets du GAL et les autres projets émanant d'acteurs locaux se concentreront sur l'axe 3 du programme.

Celui-ci comporte 6 mesures :

- trois ont pour objectif la diversification économique ;
- et trois autres sont destinées à améliorer les conditions de vie en milieu rural.

Au regard des besoins, les 17,04 millions budgétés, sensiblement répartis pour moitié entre les deux objectifs, apparaissent assez limités.

Une assez forte sélectivité des projets va donc devoir s'imposer, même si les conditions d'éligibilité ont été nettement inspirées par ce souci.

Au sein de la stratégie de diversification économique, les projets touristiques ont été sensiblement priorisés, ce qui correspond bien à la réalité des potentialités de développement.

Des actions innovantes au plan économiques sont possibles dans le cadre de la mesure 312 destiné à soutenir des projets d'entreprises.

Les possibilités d'actions prévues afin d'améliorer la qualité de la vie sont très ouvertes. D'où le risque de financer des soutiens au jour le jour pour le fonctionnement du milieu et de ne pas privilégier assez les équipements structurants.

¹² Le centre étant fortement urbanisé, est beaucoup moins concerné par les problématiques de développement rural.

- Compte tenu des ressources allouées à l'axe 3 du programme, axe du développement rural, on ne saurait conclure que ce développement constitue une priorité éminente du programme.
- Le développement rural paraît plus fortement impulsé par le souci de respecter les orientations stratégiques communautaires et nationales que par la volonté des acteurs de terrain.
- Malgré ces réserves les actions prévues paraissent en mesure d'apporter des réponses aux besoins spécifiquement ruraux.
- Dans certains cas, les réponses apportées ne pourront qu'être d'envergure limitée faute de ressources suffisantes. On pense en particulier aux services de base à la population.
- L'importance des enjeux de mise en œuvre doit être également soulignée. Car l'efficacité d'un dispositif d'animation très proche du terrain et doté de compétences suffisantes, constituera un facteur de réussite important.
- Des besoins de formation vont se manifester qui ne semblent pas pouvoir être assurés dans le cadre du P.O, la mesure 111 devant s'adresser aux agriculteurs.

4.3- Allocations des ressources nationales (analyse par axes du programme)

4.3.1- Etat

AXE		Contribution ETAT M€	Structure des contributions ETAT	Taux de contribution Etat
1	Améliorer la compétitivité des secteurs agricoles et forestiers	14,522	71,9%	11,4%
2	Aménagement de l'espace	3,560	17,6%	17,2%
3	Qualité de la vie en milieu rural et diversification de l'économie rurale (dont LEADER)	1,167	5,9%	14,0%
4	Fonctionnement LEADER	0	0%	0%
5	Assistance technique	0,940	4,6%	25%
TOTAUX		20,190	100,0%	11,8%

L'Etat finance, dans le cadre du Contrat de Projet et en dehors de celui-ci, 11,8% du programme. Il contribue le plus fortement aux dépenses totales des actions de l'axe 2 : ICHN et mesures agro-environnementales.

4.3.2- Région

La Région (Conseil Régional) qui finance 8% du coût total du programme, apporte des crédits à pratiquement toutes les priorités du programme. Cependant, comme le montre le tableau ci-dessous, l'essentiel de ses apports est consacré aux interventions de l'axe 1.

AXE		Contribution REGION M€	Structure des contributions REGION	Taux de contribution REGION
1	Améliorer la compétitivité des secteurs agricoles et forestiers	12,76	92,4%	10,0%
2	Aménagement de l'espace	0,07	0,5%	0,3%
3	Qualité de la vie en milieu rural et diversification de l'économie rurale (dont LEADER)	0,82	5,8%	9,3%
4	Fonctionnement LEADER	0,15	2,3%	7,4%
5	Assistance technique	0,0	0%	0%
TOTAUX		13,8	100,0%	8,0%

4.3.3- Département

Les contributions du département sont, dans l'ensemble, plus faibles que celles du Conseil Régional.

Leur répartition entre les priorités est différente et plus orientée au profit du développement rural et local

	AXE	Contribution DEPART M€	Structure des contributions DEPART	Taux de contribution DEPART
1	Améliorer la compétitivité des secteurs agricoles et forestiers	8,75	81,6%	6,8%
2	Aménagement de l'espace	0,43	4,0%	2,1%
3	Qualité de la vie en milieu rural et diversification de l'économie rurale	1,17	10,9%	8,0%
4	Fonctionnement LEADER	0,35	3,3%	17,2%
5	Assistance technique	0	0%	0
	TOTAUX	10,71	100,0%	6,2%

4.3.4- Maîtres d'ouvrages

En moyenne, les contributions des maîtres d'ouvrages sont légèrement supérieures à 15% du coût total. Elles atteignent 16,3% en moyenne pour l'axe 1. L'axe 2 ne comporte pas de financements nationaux autres que ceux de l'Etat et, pour certaines mesures, de la Région et du Département.

Les maîtres d'ouvrages sont nettement plus sollicités au titre de l'axe 3 puisque les taux de contribution demandés atteignent, dans la grande majorité des mesures 25% en moyenne.

4.4- En conclusion

La priorité donnée par le P.O. aux objectifs stratégiques en matière agricole se présente comme tout à fait prédominante. A la fois sous l'angle des dépenses totales prévues et sous l'angle des taux de financements publics.

Au sein des priorités agricoles, l'innovation est présente, mais dans une mesure compatible avec les besoins et potentialités locales.

Le renouvellement des générations fait l'objet d'incitations conçues de manière réaliste mais dont les impacts risquent d'être en deçà des enjeux de modernisation. Ceci est surtout vrai pour ce qui concerne l'agriculture principalement tournée vers le marché local puisque les cultures d'exportation sont très largement fondées sur le recours au salariat.

L'ampleur des ressources consacrées à la modernisation, relativement aux ressources totales disponibles, est contrainte par la nécessité de la prise en charge publique d'une très grande partie des investissements productifs. On l'a regrettée, tout en rappelant que, l'alternative à l'intervention publique, n'est rien d'autre que la diminution drastique de la production et du nombre des producteurs.

Les soutiens à la valorisation des produits sont importants et multiformes. Leur caractère incitatif nous semble moins fort qu'il n'y paraît. L'agriculture durable et rentable fait, de notre point de vue, l'objet d'une promotion effective mais dont l'ampleur nous paraît limitée par rapport aux enjeux d'avenir.

Il en va de même en ce qui concerne :

- **le développement de la coopération au sein de l'agriculture destinée au marché local ;**
- **la première transformation agro-alimentaire¹³ ;**
- **la commercialisation des produits et l'intégration de l'agriculture informelle dans les circuits marchands.**

Le développement rural disposera de moyens limités relativement à ceux consacrés au développement agricole. Telle est la volonté commune aux autorités de tous niveaux : communautaire, national, régional.

Il a été souligné que la présence de l'axe 3 au sein du programme relevait plus des prescriptions communautaires que des demandes issues des forces vives du monde rural.

Malgré les limites de l'initiative locale dans la conception stratégique de l'axe 3, il sera souligné, dans le chapitre suivant, le grand intérêt des mesures de développement rural et local pour résorber le sous-emploi, et revitaliser les parties du territoire dépourvues d'activités économiques significatives. Les évaluateurs déplorent qu'il n'ait pas été possible de mobiliser des ressources plus importantes. Ceci étant, le taux d'effort moyen demandé aux maîtres d'ouvrage peut difficilement être fixé à un niveau plus élevé.

Compte tenu du caractère limité des ressources disponibles, le soutien à des projets structurants et durables dans leurs effets devra se placer en tête des priorités. S'agissant des services de base à la population, les gestionnaires seront contraints de focaliser les priorités sur les déficits d'équipements les plus largement reconnus et ressentis.

¹³ Ceci, surtout à cause du fait que la majeure partie des entreprises agro-alimentaires martiniquaises relèvent de la seconde transformation et que les porteurs de projets éligibles risquent d'être trop peu nombreux.



5- EVALUATION DE LA PERTINENCE

L'examen de pertinence, objet du présent chapitre de l'évaluation, prolonge l'analyse de la stratégie. Il ne conduit pas à la modifier mais à l'éclairer par une approche plus détaillée et plus opérationnelle.

Sont examinées, successivement, toutes les mesures du programme qui relèvent du développement agricole, forestier et rural, c'est à dire les mesures des trois premiers axes.

Les axes 4 et 5 comportent essentiellement des dépenses de fonctionnement. Les évaluateurs ont estimé qu'ils ne justifiaient pas d'observations supplémentaires par rapport à ce qui a été dit précédemment

Dans un souci de meilleure lisibilité, une grille d'analyse unique a été systématiquement appliquée pour tous les axes et toutes les mesures.

Elle comporte six rubriques :

- présentation de la mesure,
- conditions de financement,
- observations relatives à la pertinence,
- suggestions d'améliorations,
- appréciation des indicateurs et propositions,
- conclusions.

5.1- Les Mesures de l'axe 1 : Amélioration de la compétitivité des secteurs agricoles et forestiers

Mesure 1.1.1. Diffusion des connaissances scientifiques, techniques, économiques auprès des agriculteurs	
Présentation	Mesure clé, composée d'actions immatérielles, essentiellement destinées aux agriculteurs. 3 volets : <ul style="list-style-type: none">• Formation des actifs des secteurs agricoles et sylvicoles• Encadrement technique et commercial• Information et diffusion des connaissances scientifiques et des pratiques novatrices
Financement	Coût total de 21,5 millions d'€ ; 80% FEADER et 20% répartis entre Région, Département, autres publics ; 17% du coût total de l'axe 1 ; 12,5% du coût total du programme
Pertinence	Objectifs conformes aux règlements ; offre très complète et très diversifiée. Mais qui ne priorise pas les actions en fonction des enjeux locaux. On aurait pu également rappeler en s'appuyant sur quelques exemples concrets et quelques données quantitatives, les avancées précédemment réalisées au plan de la professionnalisation des acteurs.
Suggestions d'amélioration	<ul style="list-style-type: none">• Quantification physique ex ante des objectifs : % d'exploitations bénéficiaires ultimes (à distinguer, éventuellement, selon les trois volets) ; nombre d'exploitants familiaux bénéficiaires des actions de formation ; nombre de bénéficiaires autres ; nombre d'organismes de RDT bénéficiaires ; nombre de projets innovants associant centres de recherche et exploitants (individuels et collectifs) ;• Justification de l'enveloppe retenue et de la cohérence entre le coût total budgété et les besoins recensés ;• Distinction entre bénéficiaires et prestataires ;• Précisions complémentaires relatives aux modalités d'aides : aides aux projets et non aux structures ;• Indications complémentaires relatives aux conditions d'appels d'offres permettant la sélection des projets.• Définitions des articulations essentielles avec le FSE
Indicateurs	Définitions conformes. Comme indiqué précédemment, on aurait souhaité un dispositif d'indicateurs de suivi plus complet. Mais il est possible que le logiciel OSIRIS permette de fournir certaines des informations de suivi préconisées.
Conclusion	Exemples d'actions à privilégier : promotion de l'agriculture durable et biologique, coopération agricole, élevage bétail, commercialisation, qualité, gestion des exploitations

Mesure 112 : Installation

Présentation	Procédure d'aide classique. L'exposé des motifs rappelle très justement que, par le passé, les bénéficiaires ont été essentiellement des créateurs d'exploitation et que la transmission est relativement inexistante.
Financement	Coût total : 6,3M€ ; 65%FEADER ; 35% Etat
Pertinence	Aucune observation critique car : <ul style="list-style-type: none"> • Définition exhaustive des objectifs et conditions d'éligibilité ; • Quantification ex ante des objectifs, lesquels ont été fixés sur la base des résultats des années antérieures • Réalisme des ambitions.
Suggestions d'amélioration	Etoffer légèrement le suivi par indicateurs de telle sorte que l'on puisse déterminer les principales cultures qui seront pratiquées par les J.A., les tailles d'exploitation ainsi que leur localisation (Nord, Sud, Centre)
Indicateurs	Page 51 du projet au § 5.1.3., il est fixé comme objectif de reprises et transmissions un total de 70 à l'horizon 2013. La mesure 112 se donne, quant à elle, pour objectif 25 bénéficiaires/an. Il faudrait expliciter la cohérence entre ces deux objectifs qui paraissent à première vue disparates.
Conclusion	L'impact de la mesure sera à apprécier sur deux plans : le nombre de bénéficiaires, mais également la viabilité économique durable des exploitations créées. Il ne faudrait pas que le souci d'atteindre l'objectif des 25 installations/an amène à soutenir des projets dépourvus de réelles perspectives économiques. En outre, si l'on parvient à aider des transmissions il serait nécessaire de pouvoir les repérer dans le suivi mis en place.

Mesure 113 : Renouvellement des générations

Présentation	Aides à la cessation d'activité (retraite et préretraite) encadrée par le règlement CE/1698/2005 des exploitants et salariés agricoles
Financement	Coût total : 7,73 millions d'€ financée à 65% par le FEADER et pour 35% restant par le Conseil Régional, l'Etat, le Conseil Général. ; 6% du coût total de l'axe 1 et 4,5% du coût total du programme
Pertinence	Exposé des motifs très clair <ul style="list-style-type: none"> • Justification convaincante des enjeux • Par contre, les objectifs assignés ne représentent qu'une très faible fraction du potentiel de départ • L'efficacité de la mesure risque d'être trop limitée et de se traduire par le maintien d'une proportion importante de terres sous-exploitées • Il est bien précisé qu'un important travail de sensibilisation est à mener pour inciter aux départs en relation avec l'installation de jeunes. Mais il aurait été utile de fournir quelques précisions concernant les moyens qui vont être mis en œuvre pour y parvenir.
Suggestions d'amélioration	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer dans toute la mesure du possible l'efficacité du dispositif et en préciser les moyens complémentaires au versement des aides. • Faire en sorte que la cessation d'activité par transmission-reprise, prenne réalité
Indicateurs	Les indicateurs sont conformes, sous réserve de la faiblesse des objectifs (10 préretraites par an, ce qui est insuffisant pour assurer la rajeunissement de la population active agricole) Il serait souhaitable de mettre en place en complément : <ul style="list-style-type: none"> • un indicateur de suivi des salariés • un ou deux indicateurs relatifs à l'âge moyen des partants • un indicateur concernant le nombre de transmissions-reprises
Conclusions	La faiblesse des objectifs de la mesure est contradictoire avec l'impératif de renouvellement des actifs. Mais il est vrai qu'elle correspond à l'expérience des années antérieures.

Mesure 121 : Amélioration et modernisation des unités de production agricoles

Présentation	Mesure phare de l'axe 1 dont le champ d'action est très vaste puisque porte sur l'ensemble des moyens de production définis de la manière la plus large.
Financement	Coût total de 41,06 millions d'€ ; 65% FEADER ; 25% Maître d'ouvrage ; 10% Etat (dont OREADOM), Conseil Régional, Conseil Général ; 32% de l'axe ; 24% du programme
Pertinence	<ul style="list-style-type: none"> La mesure s'inscrit en prolongement des programmes précédents Elle vise environ 1/3 des exploitants Les objectifs sont très larges, ce qui se justifie. A condition toutefois de ne pas empiéter sur le domaine d'autres mesures. Par exemple, il n'apparaît pas évident que la mesure poursuivie, à l'aide de cette mesure, le développement de l'hydraulique agricole, une mesure étant prévue à cet effet (125, équipements collectifs d'irrigation)
Suggestions d'amélioration	<ul style="list-style-type: none"> Détailler plus avant les bénéficiaires : exploitants individuels, sociétés, associations, coopératives, CUMA ; Distinguer entre opérations individuelles et collectives Définir les cibles privilégiées : jeunes agriculteurs, première modernisations des exploitations, investissements entrant dans le cadre d'un projet pluriannuel de développement, projets coopératifs, investissements préalables au passage à l'agriculture biologique Différencier les taux d'aide en fonction des priorités en majorant, si possible les aides aux opérations collectives dans les domaines où elles se justifient fortement (aménagement fonciers, acquisitions de matériel par des CUMA ; Vu l'importance de la mesure, enrichir le dispositif d'indicateurs (voir ci-dessous)
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> Enrichir le dispositif en distinguant les aides selon les catégories de bénéficiaires et le caractère individuel ou collectif des opérations De même, distinguer entre les catégories principales d'investissements Si possible distinguer les aides selon que le bénéficiaire est principalement tourné vers les cultures d'exportations ou principalement tourné vers le marché local Prévoir des indicateurs de résultats et d'impacts : croissance de la valeur ajoutée, accroissement de la surface moyenne ; emplois créés ; emplois maintenus.
Conclusions	Bien que richement dotée, la mesure est susceptible d'être l'objet d'une forte demande, supérieure à l'offre de crédits. D'où la nécessité de prioriser plus avant. De surcroît, en raison du caractère stratégique de la mesure, un suivi important fondé sur une batterie d'indicateurs physiques suffisamment étoffée doit permettre, mieux que par le passé, de réaliser une évaluation précise des résultats. La mesure ayant très opportunément placé au premier rang de ses priorités l'amélioration du taux de pénétration du marché intérieur, il sera tout à fait essentiel de pouvoir évaluer cet objectif. D'autant qu'il se situe assez largement en rupture avec les impacts constatés au cours de la dernière période de programmation

1.2.2. Amélioration de la valeur économique des forêts

Présentation	Equivalent de la mesure précédente au profit de la forêt et des sylviculteurs
Financement	Coût total : 1,2 millions d'€ : FEADER 65% ; Conseil Régional et Conseil Général 35% ; Maîtres d'ouvrages : 0
Pertinence	<ul style="list-style-type: none"> Les objectifs de la mesure, tels qu'ils sont définis, dépassent la valorisation purement économique de la forêt, ce qui paraît nécessaire étant donné le caractère multifonctionnel de la forêt. Mais les actions éligibles se limitent à la valorisation économique car d'autres mesures viennent en complément. Le fait que les maîtres d'ouvrages ne soient assujettis à aucune contribution paraît étonnant Les prévisions de dépenses semblent cohérentes avec les opérations éligibles
Suggestions d'amélioration	Si possible : prévoir le regroupement en une seule mesure des actions en faveur de l'amélioration de la valeur économique des forêts ; et l'amélioration de la valeur ajoutée des produits sylvicoles.
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> Il serait utile de définir un objectif quant au nombre de professionnels à aider ou un taux de pénétration de la mesure Prévoir des indicateurs de résultat : nb de m3 de grumes/an en moyenne, évolution du nombre de propriétaires exploitants (privés et publics).
Conclusions	Peut-être aurait-il été intéressant d'introduire une certaine sélectivité dans les aides en favorisant, notamment les opérations collectives par des taux d'aide plus élevés, au lieu d'aider uniformément et à 100% toutes les opérations

1.2.3. A Croissance de la valeur ajoutée des produits sylvicoles

Présentation	Mesure complémentaire à la précédente et concernant les activités de coupe, de manutention, de tri de stockage, de sciage, de séchage
Financement	Coût total de 1,43 millions d'€ ; FEADER 50% ; Maîtres d'ouvrages 25% ; Collectivités 25%
Pertinence	La filière est faible, peu dynamique. La mesure se propose opportunément de la consolider
Suggestions d'amélioration	Si possible, indiquer un objectif d'entreprises aidées par rapport au nombre d'entreprises Transformer la mesure en sous-mesure
Indicateurs	Enrichir le dispositif : évolution du chiffre d'affaires la filière et du nombre d'emplois
Conclusions	Le véritable objectif de la mesure est le renforcement et non pas seulement l'appui au maintien du potentiel existant. D'où la nécessité de pouvoir évaluer, le moment venu, les résultats obtenus concernant le renforcement visé.

1.2.3. A Croissance de la valeur ajoutée des produits agricoles

Présentation	<ul style="list-style-type: none"> L'accroissement de la valeur ajoutée des produits agricoles vise le stade de la première transformation, dans une majorité de cas. Mais l'accroissement de la valeur ajoutée n'exige pas nécessairement une transformation. En d'autres termes, le champ de cette mesure, très importante en termes d'enjeux économiques et sociaux, couvre toutes les opérations allant de la production agricole stricto sensu, jusqu'à la fin du stade de la première transformation. Les bénéficiaires concernés sont soumis à des logiques économiques et sociales très diversifiées (voir chapitre 1)
Financement	Coût total : 18,46 millions d'€ ; FEADER : 65% ; Maîtres d'ouvrages 25% ; Collectivités territoriales 10%
Pertinence	La mesure couvre un champ d'actions très large. Aucune catégorie d'opération n'a été, nous semble-t-il, oubliée. Il importe, néanmoins, que les allocations d'aides soient réparties de manière équilibrée entre produits d'exportation et produits alimentant principalement le marché local. L'objectif assigné ex ante d'une trentaine de dossiers par an paraît tout à fait réaliste.
Suggestions d'amélioration	<ul style="list-style-type: none"> S'agissant de la commercialisation des produits, il serait souhaitable de préciser, si tel est le cas (ce que semble suggérer la rédaction de la mesure), les types d'action susceptibles d'être pris en charge par le FEDER. Par exemple, dans le cas d'opérations visant à encourager la vente directe et les circuits-courts¹⁴ ; Si cela était possible, certaines actions prioritaires mériteraient de bénéficier de taux d'aides supérieurs aux autres : <ul style="list-style-type: none"> ⇒ opérations permettant de réduire la distribution informelle ; ⇒ opérations techniquement et économiquement innovantes ; ⇒ opérations créatrices d'emplois durables ⇒ opérations à valeur ajoutée environnementale ⇒ opérations permettant une substitution à l'import ⇒ opérations renforçant la coopération Compte tenu des enjeux de la mesure, il conviendrait de mettre en place un dispositif de suivi physique performant (voir infra).
Indicateurs	<p>Pour évaluer les résultats et impacts de cette mesure capitale du programme, il sera nécessaire de pouvoir déterminer avec une précision suffisante les catégories d'activités bénéficiaires des aides. En particulier il faudra pouvoir distinguer entre les aides accordées aux activités principalement exportatrices et les aides accordées aux activités principalement tournées vers le marché intérieur. D'où la nécessité d'une identification précise des bénéficiaires</p> <p>En outre, il serait utile d'introduire des distinctions entre aides à l'investissement matériel et aides à l'investissement immatériel. Parmi les investissements matériels :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ équipements de production, immobilier, autres ; ⇒ Nombre d'entreprises aidées ⇒ Croissance du chiffre d'affaires et/ou de la valeur ajoutée des entreprises aidées ⇒ Nombre d'emplois créés ⇒ Nombre d'emplois maintenus

¹⁴ Qui sont éligibles dans le cadre des interventions de l'axe 3.

1.2.3. A Croissance de la valeur ajoutée des produits agricoles

Conclusions	<ul style="list-style-type: none"> La réussite de cette mesure conditionnera fortement celle du programme dans son ensemble. D'où la nécessité de se donner les moyens d'en évaluer les résultats et impacts. Il serait donc important que l'on puisse déterminer le moment venu, quels ont été les principaux effets des aides par rapport aux priorités indiquées ci-dessus (et éventuellement d'autres) Les fiches d'instruction des projets pourraient donc comporter une grille d'analyse des effets relativement à ces priorités.
--------------------	--

1.2.4. Coopération en vue de la mise au point de nouveaux produits, procédés et technologies dans les secteurs agricoles, alimentaires et forestiers

Présentation	<ul style="list-style-type: none"> La mesure rassemble des actions de coopérations de natures assez diverses et dont les participants sont assez variés : centres de recherche, de transferts, groupements de producteurs, pôles de compétitivité, organisations professionnelles, associations, centres techniques. Les actions sont essentiellement collectives et doivent être également innovantes. Elles doivent enfin avoir une relation directe avec la mise au point de nouveaux produits et procédés. La finalité poursuivie est la même que celle de la mesure 123. Seuls les moyens diffèrent
Financement	0,96 millions d'€ ; FEADER : 50% ; Maîtres d'ouvrages 20% ; Collectivités : 30% ; 1% de l'axe.
Pertinence	<ul style="list-style-type: none"> Afin d'accroître l'efficacité de la mesure, une interface sur le modèle de dispositifs mis en place par l'INRA dans trois autres régions, AGRO-TRANSFERT, est en cours de constitution. Il permettra de promouvoir la conduite de projet. Le budget semble relativement limité si l'on tient compte de la durée du programme. D'autant que le champ d'action de la mesure s'étend jusqu'à la commercialisation et la première transformation
Suggestions d'amélioration	Les limites des actions finançables dans le cadre de cette mesure étant assez difficiles à définir, il serait utile de préciser si elle est la seule de l'axe 1 susceptible d'accueillir des actions collectives
Indicateurs	Le dispositif paraît insuffisant. Enrichissements suggérés : <ul style="list-style-type: none"> ⇒ nb de procédés nouveaux mis sur le marché ⇒ nb de produits nouveaux commercialisés ⇒ nb de procédés et produits ayant fait l'objet d'études.
Conclusions	Bien que la mesure soit fortement axée sur l'innovation, elle ne sera pas la seule à soutenir des projets innovants. C'est pourquoi les articulations et complémentarités avec la mesure 123 seraient à préciser plus avant. Certaines catégories de bénéficiaires sont communes.

Mesure 1.2.5. : Aménagement foncier et protection des espaces agricoles et naturels péri-urbains

Présentation	<p>Le diagnostic territorial souligne l'importance des enjeux fonciers pour la pérennité de l'agriculture et l'ampleur des phénomènes de mitage des terres, de dégradation de la qualité des sols, de sous- exploitation du potentiel. La mesure finance des opérations entrant dans le cadre de la loi sur le développement des territoires ruraux et la loi d'orientation agricole :</p> <p>Les priorités sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> la remise en exploitation des terres incultes en favorisant les aménagements, les échanges ; le renforcement des protections existantes ; la constitution de réserves foncières la dépollution des terrains contaminés l'amélioration de la desserte des parcelles
Financement	Coût total : 4,57 millions d'€ financés à 100% sur fonds publics ; FEADER : 65% ; collectivités et SAFER : 35% ; la mesure représente 4% de l'axe et 2,7% du montant du programme.
Pertinence	<ul style="list-style-type: none"> La mesure est amplement justifiée par le diagnostic territorial. Il est important qu'elle porte uniquement sur des terrains à protéger et à reconvertir et que les investissements concernant les exploitations existantes soient traités dans le cadre de la mesure 1.2.1. On devrait viser à n'améliorer la voirie rurale que dans la mesure où elle permet de favoriser la remise en exploitation des terres.

Mesure 1.2.5. : Aménagement foncier et protection des espaces agricoles et naturels péri-urbains

Suggestions d'amélioration	On pourrait préciser plus avant les établissements publics et associations concernés. Les groupements d'agriculteurs pourraient être uniquement ceux qui se proposent de remettre des terres en service.
Indicateurs	Le dispositif nous apparaît suffisant. Mais la formulation de l'indicateur « nombre d'hectares remis en valeur » paraît ambigu. S'il s'agit bien de remise en culture pourquoi ne pas retenir ce libellé. Il faudrait également que le dispositif de suivi puisse permettre d'identifier les communes ayant mis en place des périmètres de protection.
Conclusions	Etant données les objectifs, la prévision de dépense semble peu élevée.

1.2.5. Equipements collectifs d'irrigation

Présentation	La mesure comporte deux volets : <ul style="list-style-type: none"> • aménagements hydro-agricoles du Périmètre irrigué du Sud-Est • autres aménagements hydrauliques Elle porte sur des opérations collectives
Financement	Coût total : 19,9 millions d'€ ; FEADER 63% ; Maîtres d'ouvrages : 2,5% ; Etat et Collectivités territoriales 34,5%
Pertinence	La pertinence de la mesure dépendra de la qualité des projets à un double point de vue : <ul style="list-style-type: none"> • économique ; • environnemental (ne pas aggraver les problèmes de disponibilité de la ressource en eau)
Suggestions d'amélioration	<ul style="list-style-type: none"> • prévoir des critères de sélection relatifs à la qualité économique et environnementale des projets • prioriser les équipements permettant de pallier l'irrégularité dans la disponibilité la ressources (réservoirs) • écarter les projets incompatibles avec la qualité paysagère des espaces ruraux
Indicateurs	Dispositif à compléter <ul style="list-style-type: none"> • nombre et superficie des parcelles irriguées et leurs produits cultivés • nombre d'exploitants bénéficiaires
Conclusions	Prendre toutes dispositions au stade des études et de l'instruction, afin d'éviter des contentieux longs et coûteux avec les défenseurs de l'environnement

1.2.5. Amélioration et développement des infrastructures forestières

Présentation	La mesure est consacrée à la rénovation du réseau routier forestier à des fins économiques mais également touristiques. A ces deux objectifs principaux s'ajoutent des préoccupations de sécurité (traitement des zones de glissement et d'effondrement). Les bénéficiaires sont aussi bien publics que privés
Financement	Coût total : 1,1 millions d'€ ; FEADER : 66%. Région et Département 33% 1% de l'axe.
Pertinence	Les risques d'effets négatifs sur l'environnement paraissent limités
Suggestions d'amélioration	R.A.S.
Indicateurs	R.A.S.
Conclusions	Mesure indispensable à la maintenance du patrimoine forestier.

1.2.6. Prévention et reconstitution du potentiel de production agricole

Présentation	Mesure poursuivant deux objectifs : <ul style="list-style-type: none">• prévention des risques• reconstitution du potentiel après manifestation de ces risques
Financement	Coût total : 0,601 million d'€ ; FEADER : 65% ; Région et Département 35% moins de 1% de l'axe
Pertinence	Le champ d'intervention effectif de la mesure se limite à des actions préventives telles que plantations d'arbres, travaux de consolidation des parcelles instables.. Le budget de la mesure, très limité ne permet pas d'intervenir pour répondre au second objectif.
Suggestions d'amélioration	Certaines actions pourraient peut-être faire l'objet d'un financement de la part du FEDER (Fonds RUP)
Indicateurs	Volume d'investissements prévu : très faible et qui risque d'être sans rapport avec les besoins réels.
Conclusions	Nécessité de mettre en cohérence les objectifs de la mesure avec les possibilités effectives d'intervention. Nécessité également, de préciser les possibilités d'articulation avec les Fonds RUP du P.O. FEDER

1.3.2. Encourager la participation des agriculteurs à des démarches de qualité alimentaire

Présentation	Mesure finançant les dépenses liées aux signes officiels de qualité et l'entrée de nouveaux agriculteurs dans les démarches de qualité
Financement	Coût total : 1,92 millions d'€ ; FEADER 50% ; Maîtres d'ouvrages : 20% ; Région et Département : 30% ; 2% de l'axe.
Pertinence	Impact favorable sur les produits destinés au marché local. Mais objectifs peu ambitieux : 300 exploitants participant à l'horizon 2013 à une démarche de qualité.
Suggestions d'amélioration	R.A.S.
Indicateurs	A préciser : nombre de nouvelles entrées dans les démarches, si possible en distinguant le rhum, la banane, les autres produits
Conclusions	Nécessité d'accroître sensiblement les participants aux démarches de qualité, notamment parmi les petits exploitants. Mesure dont les objectifs sont insuffisamment ambitieux et qui n'est pas très cohérente avec la stratégie globale du programme.

Mesure 133 : Soutenir les groupements de producteurs dans leurs activités d'information et de promotion pour les produits faisant l'objet de régimes de qualité alimentaire

Présentation	La mesure se situe dans un contexte marqué par un développement encore insuffisant des organisations de producteurs, particulièrement en ce qui concerne les produits destinés au marché local. De surcroît, la défense des cultures d'exportations exige des organisations suffisamment puissantes. La mesure 133 se situe dans le prolongement de la précédente.
Financement	Coût total : 1 millions d'€ ; FEADER 65% ; Maîtres d'ouvrages 20% ; Région et Département 15% ; 1% de l'axe
Pertinence	L'objectif général de la mesure paraît indiscutable. Par contre, la définition des objectifs opérationnelles apparaît comme très générale et n'indiquant pas de manière suffisamment précise quels progrès on se propose d'accomplir durant la période
Suggestions d'amélioration	Favoriser dans toute la mesure du possible le renforcement des organisations d'agriculteurs biologiques et les actions innovantes en matière de distribution des produits
Indicateurs	Prévoir des indicateurs de résultats plus significatifs en complément de ce qui a été prévu : augmentation du nombre de participants aux groupements ; évolution de la Valeur ajoutée agricole
Conclusions	Tout ou partie de certaines actions pourraient être financées par la mesure 1.1.1., voire par le programme FSE de manière à accroître la portée de la mesure. Cette mesure essentielle aurait mérité une définition plus opérationnelle et plus performante.

5.2- Les mesures de l'axe 2 : Aménagement de l'espace

Mesure 2.1.1. Indemnité compensatoire de handicaps naturels : zones de montagne	
Présentation	Le ICHN en zones de montagne bénéficieront à 450 exploitants, individuels ou sociétaires. Les cultures éligibles sont la banane, le canne, les cultures ornementales, les plantes aromatiques, les plantes à parfum, l'arboriculture La superficie concernée est de 736 km ²
Financement	Coût total : 6,88 millions d'€ ; FEADER 80,5% ; Etat : 19,5%. Le budget a été établi sur la base des éléments d'information fournis par le précédent DOCUP. La dépense moyenne annuelle prévue par exploitant s'élève à 1300 ¹⁵ €. Mais le montant des indemnités sera fixé par culture et par arrêté préfectoral sur la base de montants de référence nationaux.
Pertinence	La mesure couvre une fraction importante de la S.A.U. : plus de 20%. Mais ne touche que 6% des exploitants. Les éleveurs ne sont pas concernés alors que les filières, exception faite des volailles et des porcs, sont faibles et fragiles.
Suggestions d'amélioration	Marges de manoeuvre inexistantes pour modifier localement le dispositif.
Indicateurs	L'objectif des ICHN étant de contrecarrer la tendance à la déprise agricole dans les zones difficiles, il serait utile de disposer d'un suivi permettant de mesurer les cessations d'activité, le nombre et l'étendue des friches, de manière à pouvoir évaluer l'efficacité réelle de la mesure, mise en doute par une évaluation antérieure.
Conclusions	On peut s'interroger sur le bien fondé de soutiens aux filières banane et canne en zone de montagne. Plus précisément on s'interroge sur la pertinence économique de tels soutiens. Il semble difficile que les indemnités allouées puissent compenser effectivement les surcoûts. L'ambiguïté entre les objectifs économiques et les objectifs sociaux paraît élevée.

Mesure 2.1.2. Indemnités compensatrices de handicaps naturels : zones de piémont	
Présentation	Les zones de piémont intéressées couvrent un peu plus de 10% de la SAU
Financement	Coût total : 2,01 M€ ; FEADER 1,608 ; Etat 0,402
Pertinence	La liste des cultures éligibles exclut une partie des produits destinés au marché local ;
Suggestions d'amélioration	Le système de calcul des indemnités est extrêmement complexe par rapport au montant de ces indemnités. Toute espèce de simplification serait bienvenue.
Indicateurs	Mettre en place des indicateurs permettant, notamment, de déterminer les produits aidés
Conclusions	Le doute est permis quant à l'efficacité et l'impact de ce type de mesure dont il reste à prouver qu'il compense les handicaps effectifs.

Mesure 214 : Mesure agri-environnementale	
Présentation	<ul style="list-style-type: none"> La mesure est ouverte à tous les agriculteurs, sur tout ou partie des surfaces exploitées. Elle permet de compenser les surcoûts environnementaux ainsi que la conversion ou le maintien en agriculture biologique
Financement	Coût total de 8,26 M€ financés en totalité sur fonds publics ; FEADER : 80% Notons que c'est le mode de calcul des aides qui n'amène pas à faire apparaître de financement privé
Pertinence	La mesure, parfaitement justifiée dans son principe, compense les surcoûts mais elle ne donne pas à l'exploitant, ou pas suffisamment, selon les évaluateurs, un avantage comparatif supérieur. Or l'enjeu environnemental est essentiel en Martinique. Les actions prévues apparaissent donc comme respectueuses des règles de concurrence, mais risquent d'être insuffisamment incitatives en vue d'un fort et rapide développement de l'agriculture durable. Ceci étant il convient, pour confirmer ce jugement, de connaître les dépenses et critères d'éligibilité précis qui ne sont pas encore définis

¹⁵ Sur la base du nombre d'agriculteurs et du montant moyen d'indemnité prévu, le coût total s'élèverait à un peu plus de 4 millions d'€.

Mesure 214 : Mesure agri-environnementale

Suggestions d'amélioration	La mesure est encore pour partie en gestation et toute amélioration susceptible d'en accroître le caractère incitatif serait bienvenue. Les évaluateurs recommandent toute disposition susceptibles de renforcer l'efficacité de la mesure et d'élever le nombre des bénéficiaires.
Indicateurs	Il conviendrait d'avancer des objectifs quantifiés ex ante : nombre d'exploitations susceptibles d'être soutenues, superficies potentiellement convertissables, nombre de CAD, nombre d'exploitations pouvant souscrire aux obligations imposées aux agriculteurs bio, emplois concernés.
Conclusions	<ul style="list-style-type: none"> Les aides étant accordées en contrepartie d'engagements pris sur une durée de cinq années, les dispositions permettant d'effectuer un suivi du respect des engagements, pourraient être rendues publiques. Il serait également souhaitable de se donner les moyens de déterminer à quelles catégories d'exploitants (nature des cultures) seront allées, principalement les aides. Dans l'ensemble, il serait souhaitable que la mesure soit nettement plus incitative.

Mesure 216 : Aides aux investissements non productifs en lien avec les M.A.E.

Présentation	<ul style="list-style-type: none"> La mesure est fortement axée sur la lutte contre les pollutions des sols par les résidus organo-chlorés dont l'utilisation répandue dans le passé a laissé des séquelles importantes, longues et difficiles à résorber. Elle comporte un volet A consacré à l'évaluation de la situation au plan des pollutions et un volet B permettant de financer des investissements complémentaires de ceux de la mesure précédente.
Financement	Coût total : 2,44 millions d'€ ; FEADER : 80% Comme pour la mesure précédente, c'est le mode de financement qui ne fait apparaître aucune dépense à la charge du maître d'ouvrage.
Pertinence	La mesure peut permettre d'améliorer la sécurité alimentaire, de préserver la qualité des sources en eau, la biodiversité et un meilleur taux d'exploitation de la S.A.U. Sa pertinence est donc pleinement fondée
Suggestions d'amélioration	La raison d'être du volet B, ses relations avec la mesure précédente et ses limites par rapport à celle-ci pourraient être plus amplement précisées.
Indicateurs	Des indicateurs sont à prévoir pour le volet B de la mesure. Un lieu par indicateur est à établir entre les diagnostics du volet A et les superficies faisant l'objet de traitements curatifs.
Conclusions	Les objectifs du volet A pourraient être clarifiés.

Mesure 227 : Aide aux investissements non productifs en forêt

Présentation	La mesure est destinée à : <ul style="list-style-type: none"> améliorer la connaissance du domaine forestier qui appartient pour 2/3 environ à des propriétaires privés financer des mesures d'optimisation des plantations
Financement	Coût total de 0,725 M€ ; FEADER 80% ; 20% restants répartis entre la Région et le Département.
Pertinence	<ul style="list-style-type: none"> Le descriptif de la mesure indique une insuffisance de connaissance. Il faut donc en déduire que certaines politiques antérieures ont été déficientes. Compte tenu de l'insuffisance de connaissance on peut s'interroger sur la manière dont on a pu définir les dépenses à effectuer. L'importance des tâches d'inventaire, leur coût probablement assez élevé, risquent de réduire les investissements d'optimisation des plantations à quelques opérations plus ou moins exemplaires.
Suggestions d'amélioration	Le plan de financement semble indiquer que les maîtres d'ouvrages tant publics que privés ne contribueront pas aux dépenses d'optimisation. Une participation aux dépenses ne permettrait-elle pas d'atteindre de meilleurs résultats et impacts ?
Indicateurs	Il aurait été souhaitable de distinguer les dépenses d'inventaire d'une part et les dépenses de plantations, d'autre part. Un ou deux objectifs de résultats sont à quantifier soit en nombre d'opérations d'optimisation (plantations), soit en superficies optimisées
Conclusions	Dans son état actuel, on ne peut pas discerner assez clairement si l'inventaire pourra être mené à bien durant le programme. La même incertitude grève les autres projets d'investissements.

5.3- Les mesures de l'axe 3

Mesure 311 : Favoriser la pluri- activité des actifs agricoles. Développement des activités touristiques liées aux exploitations agricoles

Présentation	Les bénéficiaires de la mesure sont les ménages d'agriculteurs
Financement	Coût total : 2,2 millions d'€ ; FEADER : 56% ; Maître d'ouvrage : 25% ; Région 19%
Pertinence	L'impulsion à la diversification des activités et des revenus s'impose car elle reste très insuffisamment développée. Elle va dans le sens de l'égalité femmes/hommes. La vente directe de produits agricoles et l'agro-tourisme sont les créneaux de diversification les plus vraisemblables. L'objectif a été fixé à une centaine de bénéficiaires, ce qui est prudent, voire en retrait par rapport aux potentialités
Suggestions d'amélioration	En fonction de la pertinence des projets et de la situation économique des bénéficiaires il serait peut-être utile d'envisager de diversifier les taux de subventions publiques au lieu de s'en tenir à un taux unique comme le recommande l'échelon national.
Indicateurs	Il vaudrait mieux faire un suivi du nombre d'emplois créés en équivalent etp si possible.
Conclusions	Mesure particulièrement en cohérence avec les objectifs stratégiques essentiels du programme. Mais dont les objectifs (45 dossiers) nous paraissent exagérément modestes si l'on considère la période de sept années du programme.

Mesure 312 : Aide à la création et au développement des micro-entreprises

Présentation	La mesure concerne des entreprises pouvant occuper jusqu'à 10 personnes et réaliser un chiffre d'affaires annuel jusqu'à 2 millions d'€. Elle prend place dans un contexte où, en dehors des emplois administratifs, il existe peu de choses.
Financement	Coût total : 2,7 millions d'€ ; FEADER : 56% ; Maître d'ouvrage : 25% ; Région et Département : 19%
Pertinence	<ul style="list-style-type: none"> Le champ des actions est défini en combinant souplesse et précision et les activités qu'il est opportun de soutenir sont mentionnées de manière adéquate. Les dépenses éligibles sont exhaustives, tout en étant assorties de l'exigence, non négligeable, d'une contribution du maître d'ouvrage de 25%. La quantification à une dizaine d'opérations par an semble réaliste.
Suggestions d'amélioration	<ul style="list-style-type: none"> Préciser la nature des contreparties constitutives des apports des maîtres d'ouvrages (capitaux propres, emprunts etc.) La possibilité d'associer à cette mesure des actions de formation finançables par le FSE pourrait être également précisée. Plus largement, il importerait d'apporter aux porteurs de projets, au-delà des aides financières, des appuis autres que ceux des conseils rémunérés.
Indicateurs	Puisque les projets d'incubateurs et de pépinières sont éligibles il faudrait pouvoir disposer d'informations de suivi adéquates les concernant Prévoir un indicateur d'emplois créés.
Conclusions	Mesure particulièrement bien adaptée aux problématiques de développement futur du milieu rural. On peut craindre que la contribution demandée au porteur de projet pèse négativement sur la demande d'aide. Il faudrait que l'on puisse aider plus fortement les projets de qualité, suffisamment assurés de création de valeur ajoutée et d'emploi durables.

Mesure 313 : Promotion des activités touristiques en milieu naturel

Présentation	Mesure se situant dans la mise en œuvre de l'axe stratégique régional de développement du tourisme vert, tourisme vert qui s'avère fréquemment complémentaire avec le tourisme balnéaire, plus particulièrement développé dans le sud
Financement	Coût total : 3,55 M€ ; FEADER : 56% ; Maître d'ouvrage 25 % ; Région et Département : 25%
Pertinence	Très pertinente, cette mesure devrait, pour s'avérer pleinement efficace, comporter des actions d'initiative publique mais aussi des opérations sous maîtrise d'ouvrage privée. Le champ des investissements éligibles est très large, mais conforme aux besoins.
Suggestions d'amélioration	Il serait souhaitable, dans toute la mesure du possible que les aides aux hébergements, privilégient les maîtres d'ouvrages résidant en permanence dans les communes concernées

Mesure 313 : Promotion des activités touristiques en milieu naturel

Indicateurs	Il serait nécessaire de prévoir un indicateur d'emploi ainsi que le nombre de lits créés ou renouvelés en matière d'hébergement
Conclusions	Les actions touristiques soutenues par le FEADER sont à coordonner avec celles prévues dans le cadre du FEDER.

Mesure 321 : Services de base pour la population rurale

Présentation	La mesure comporte des objectifs nombreux et divers, mais prioritairement sociaux. Il est en effet prévu de privilégier les actions et acteurs de l'économie sociale et solidaire. Une dimension culturelle est également affirmée.
Financement	<ul style="list-style-type: none">Coût total : 3,795 millions d'€ ; FEADER : 56% ; Maîtres d'ouvrages : 25% ; Etat : 12,6% ; Région et Département : 6,4%Les financements de l'ETAT appuieront les actions commerciales (FISAC) et culturelles (DRAC)
Pertinence	<ul style="list-style-type: none">Les actions non éligibles sont mentionnées avec une précision qui paraît suffisanteLa précision du nombre d'actions que l'on prévoit de soutenir (126) étonne quelque peu face au très vaste champ de la mesure.Les maîtres d'ouvrages seront majoritairement publics et c'est leur situation budgétaire et financière qui risque de faire fonction de régulateur entre l'offre et la demande.
Suggestions d'amélioration	Pour tous les investissements dont les bénéficiaires dépassent le territoire d'une commune, il serait indispensable que les EPCI apportent leur part de co-financement.
Indicateurs	Les indicateurs proposés n'en sont pas. Il faudrait mesurer l'évolution des populations dans les communes bénéficiaires ainsi que les emplois créés marchands et non marchands.
Conclusions	La principale faiblesse de la mesure porte sur l'écart entre les objectifs généraux consistant à équiper en services de base modernes toutes les parties territoire et les moyens mobilisables à cette fin.

Mesure 323 : Mise en valeur du patrimoine rural

Présentation	La mesure comporte : <ul style="list-style-type: none">un volet de mise en valeur du patrimoine naturelun volet de conservation du patrimoine culturel. Le premier volet s'applique à l'ensemble du milieu rural. Le second volet s'appliquera principalement au patrimoine bâti Dans les deux cas, des actions de sensibilisation et de communication ont été prévues. L'objectif de soutien annuel porte sur une dizaine de projets pour les deux volets pris ensembles.
Financement	Coût total : 4,2 M€ ; FEADER : 56% ; Maîtres d'ouvrages : 25% ; Région et Département 19%
Pertinence	<ul style="list-style-type: none">Mesure difficilement critiquable tant les finalités sont respectables, mais dont la définition est excessivement large par rapport aux moyens mobilisés.La mesure semble avoir été définie sans considérer que le risque n'était pas négligeable d'assécher les crédits sans avoir pu répondre suffisamment aux demandes et attentes des porteurs.Les liens avec le tourisme sont affirmés, mais de manière générale. Il est vrai que la sélection des projets en fonction de leur attractivité touristique potentielle serait contestable.
Suggestions d'amélioration	Des critères de sélection complémentaires auraient été utiles de façon à traiter prioritairement les sites naturels les éléments du patrimoine culturel bâti, qui sont à la fois les plus dégradés et les plus indispensables à sauvegarder
Indicateurs	Les indicateurs de réalisation sont à détailler en fonction de chacun des volets et, si possible, en précisant plus avant, ex ante les objectifs quantitatifs que l'on se donne en matière d'études, d'autres investissements immatériels, et, d'investissements matériels.
Conclusions	Il faut souhaiter que les marges de manœuvre limitées au plan des crédits ne se traduisent pas par une dispersion des crédits au profit de petites opérations ponctuelles sans impact suffisant pour l'ensemble du territoire.

Mesure 341 : Acquisition de compétences en vue d'une stratégie locale de développement	
Présentation	Mesure destinée à fournir aux acteurs locaux et régionaux les instruments de mesure et moyens d'élaboration des politiques de développement local et rural
Financement	Coût total : 1M€ ; FEADER : 75% ; Etat : 15,2% ; Autres publics : 9,8%
Pertinence	L'intérêt de la finalité visée apparaît peu contestable. Cependant, ce n'est pas l'accumulation de données et d'information qui pourra conduire à constituer une pensée stratégique sur le développement local. Il importe en effet que, préalablement à toute acquisition d'information, des orientations soient définies, orientations qui pourront être ensuite testées aux plans du réalisme et de la faisabilité.
Suggestions d'amélioration	Eviter de créer des structures avant d'avoir clarifié les objectifs stratégiques, lesquels restent, actuellement et très largement à définir.
Indicateurs	R.A.S.
Conclusion	L'efficacité de cette mesure ne se manifestera qu'à condition d'avoir déterminé au préalable : <ul style="list-style-type: none"> • les orientations politiques quant au devenir des territoires ruraux ; • les conditions de maîtrise de l'occupation de ces espaces.

Il est proposé dans le tableau ci-après, une synthèse, nécessairement schématique, des observations précédentes en indiquant les résultats et impacts susceptibles d'être attendus du programme.

Les appréciations portées par les évaluateurs ont été fondées :

- *dans tous les cas où cela était possible, sur les objectifs assignés aux mesures et, plus particulièrement sur les objectifs physiques quantifiés (en relation avec les moyens financiers).*
- *lorsque les objectifs ne paraissent pas suffisamment définis, sur une prise en compte de l'ensemble des caractéristiques des actions.*

Dans certains cas, les résultats et impacts attendus sont considérés comme modérés. Cela signifie tantôt que ces résultats et impacts sont cohérents avec les enjeux (comme indiqué dans les observations), tantôt que les moyens mis en œuvre nous paraissent conduire à des résultats et impacts modérés.

Les actions Leader relèvent essentiellement de l'axe 3. Elles sont donc appréciées dans le cadre des mesures correspondantes.

Rappelons, enfin, que les conditions de mise en œuvre, la dynamique de projet et le contenu des opérations aidées, peuvent influencer fortement sur les résultats et impacts attendus. On se saurait déduire ces résultats et impacts à partir des seuls aspects d'orientation et de conception.

Résultats et impacts attendus selon les objectifs fixés et les appréciations des évaluateurs

Axes	Mesures	Libellé des mesures	Résultats et impacts attendus	Observations complémentaires
1. Améliorer la compétitivité des secteurs agricoles et forestiers	111	formation / information / diffusion	Importants	Dépendront fortement de la mise en œuvre et des publics touchés
	112	aide à l'installation JA	Faibles	Contexte régional peu favorable
	113	préretraite	Faibles	Contexte régional peu favorable
	121	modernisation des exploitations agricoles	Importants	Risques de concentration des résultats au niveau des moyens de production
	122	amélioration de la valeur économique des forêts	Modérés	Cohérents avec les besoins
	123	accroissement de la valeur ajoutée des produits agricoles	Importants	Mesure capitale dont le dispositif de suivi physique est à améliorer
	123	accroissement de la valeur ajoutée des produits sylvicoles	Modérés	Cohérents avec les besoins
	124	coopération nouveaux produits	Modérés	On discerne mal les progrès que l'on se propose de réaliser
	125-A	aménagement foncier et protection des espaces agricoles et naturels périurbains	Modérés	Faiblesse des moyens financiers mobilisés
	125-B	équipements collectifs d'irrigation	Importants	Possibles conflits d'usages à éviter dès la conception
	125-C	amélioration et développement des infrastructures forestières	Modérés	Cohérents avec les besoins
	126	Prévention et reconstitution du potentiel agricole suite aux catastrophes naturelles	Faibles	Moyens non cohérents avec les objectifs
	132	qualité (aide individuelle)	Modérés	Incitativité estimée assez faible des aides
	133	qualité (aide groupements)	Modérés	Incitativité estimée assez faible des aides
	2. Aménagement de l'espace	211	ICHN (zones de montagne)	Modérés
212		ICHN (hors zones de montagne)	Modérés	Efficacité du dispositif jugée problématique
214		paiements agroenvironnementaux (MAE)	Modérés	Incitativité jugée assez faible des aides
216		invest. non productifs agricoles	Importants	
227		aide aux investissements non productifs (forêt)	Modérés	Objectifs à préciser
3. Qualité de la vie en milieu rural et diversification de l'économie rurale	311	diversification non agricole	Modérés	En raison des objectifs visés
	312	micro-entreprises	Importants	En raison des objectifs visés
	313	tourisme	Importants	En raison des objectifs visés
	321	services de base	Modérés	En raison des crédits mobilisables
	322	rénovation villages	Modérés	
	323	conservation et mise en valeur du patrimoine rural	Modérés	Trop d'objectifs par rapport aux moyens
	341	stratégies locales dvpt	Faibles	Flou de la définition



6- EVALUATION DE LA COHERENCE EXTERNE

6.1- Les textes de référence

La conception et la mise en œuvre du programme sont régies par deux textes communautaires et un texte national¹⁶.

Les deux textes de référence communautaires sont :

- le Règlement n° 1698/2005 (20 septembre 2005) ;
- et la décision du Conseil du 20 février 2006 relative aux orientations stratégiques pour le développement rural durant la période 2007-2013.

Le texte national (en projet) est le Plan Stratégique National (PSN)¹⁷.

Le préambule du Règlement 1698/2005 ainsi que son article 9, prévoient que le Conseil adopte, sur proposition de la Commission, les Orientations Stratégiques Communautaires.

L'article 12 de ce même règlement dispose que « *chaque Etat membre élabore un plan stratégique national après l'adoption des orientations stratégiques communautaires* ».

Le Règlement 1698/2005, bien que renvoyant aux OSC décidées par le Conseil, comporte, lui-même des orientations stratégiques en déterminant, dans son article 4 trois objectifs :

- l'amélioration de la compétitivité de l'agriculture et de la sylviculture par un soutien à la restructuration, au développement et à l'innovation ;
- l'amélioration de l'environnement et de l'espace rural par un soutien à la gestion des terres
- l'amélioration de la qualité de la vie en milieu rural et la promotion de la diversification des activités économiques.

Il impose, également¹⁸ une organisation des programmes selon 4 axes dont 3 déclinent les priorités précédentes et le quatrième porte sur l'approche Leader, c'est à dire l'intégration de Leader dans les P.O FEADER.

La déclinaison des axes définie par le Règlement consiste à définir le contenu des mesures des programmes.

La participation financière du FEADER, dont les taux d'aides, est définie également de manière très détaillée.

Les Orientations Stratégiques communautaires, pour leur part, diffèrent, par leur forme, des stipulations du règlement, mais sont identiques quant au fond.

¹⁶ Le règlement 1290/2005 relatif au financement de la politique agricole commune (21 juin 2005) est également un texte de référence, mais son objet étant plus large, il n'a pas été jugé utile de le commenter dans le cadre d'une analyse de la cohérence externe du P.O.

¹⁷ On se référera dans les analyses de cohérence à la version 6.4. du 2 juin 2006.

¹⁸ Titre IV du Règlement.

Le P.S.N. répond aux obligations du Règlement en présentant une analyse économique, sociale et environnementale des zones rurales nationales, ainsi que la stratégie nationale de développement rural. La stratégie nationale est censée adapter la stratégie communautaire aux spécificités nationales. En fait, l'identité avec les textes communautaires se révèle très complète.

La spécificité nationale se manifeste surtout au plan de l'organisation des programmes et des actions.

Les DOM qui relèvent de l'Objectif Convergence sont traités de manière particulière. Chaque DOM se trouve doté d'un programme particulier tandis que les régions métropolitaines agissent dans le cadre d'un Programme de Développement Rural Hexagonal (PDRH).

Dans chaque région métropolitaine, le P.O FEADER comporte des actions relevant d'un socle national et des actions régionales.

Les DOM, devant faire face à des défis spécifiques bénéficient d'une autonomie plus grande dans la définition des actions. Le PSN, dans une annexe qui leur est consacrée décrit les spécificités ultramarines. Mais, la différenciation opérée entre la Métropole et les DOM est toute relative puisque les P.O de ces territoires intègrent des mesures mettant en application des priorités nationales.

Les observations précédentes conduisent à la conclusion suivante : la cohérence externe est très largement, sinon totalement instaurée par les textes de référence communautaires et le PSN.

6.2- Règles concernant l'affectation des ressources

Le Règlement 1698/2005 impose le respect de deux ensembles de règles :

- le taux d'intervention du FEADER est soumis à un plafond par axe. En vertu de l'article 70 les territoires ultrapériphériques bénéficient d'un régime dérogatoire : le taux maximal d'intervention du FEADER ne doit pas dépasser 85% des dépenses publiques consacrées à chacun des différents axes.
- le participation minimale du FEADER par axe doit être supérieure à un taux plancher (% de l'enveloppe totale FEADER).

6.3- Cohérence du P.O FEADER Martinique avec les OSC Communautaires

Les OSC communautaires préconisent, axe par axe, les priorités à observer pour chaque P.O en ce qui concerne l'allocation des ressources. Puis, dans le cadre de chaque axe, sont mentionnées des « actions-clés ».

Le tableau 1 figurant en annexe compare, axe par axe et mesure par mesure, les dispositions du programme martiniquais avec les priorités par axe des OSC et les actions-clés recommandées par mesure.

Les mesures du P.O sont exactement celles qui ont été définies dans le titre IV du Règlement communautaire n°1698/2005.

6.4- Cohérence du P.O FEADER Martinique avec le PSN

Le PSN définit des objectifs stratégiques et des objectifs opérationnels et indique les mesures du programme au travers desquelles ces objectifs peuvent être visés. Le tableau figurant en annexe 2 compare les mesure du P.O FEADER Martinique avec les préconisation du PSN et montre que la cohérence du P.O avec le PSN est quasi-totale.

La version initiale du projet de P.O. a suscité de la part des évaluateurs plusieurs observations qui sont rappelées ci-dessous à de simples fins d'information. Des modifications sont intervenues dans la version finale qui tient compte de ces observations.

AXE 1 : le P.O Martinique prévoit une mesure 114 destinée à financer le conseil aux agriculteurs et sylviculteurs. Ces actions peuvent être incorporées dans la mesure 111.

Deux mesures sont numérotées 125 dont une consacrée aux équipements collectifs d'irrigation. Tant les OSC communautaires que le PSN paraissent donner à cette priorité une importance nettement plus limitée.

La mesure 131 du P.O Martinique prévoit d'aider les agriculteurs à s'adapter aux normes et exigences fondées sur la législation communautaire. Il importe de rappeler, ce qu'il serait utile de préciser plus avant dans la rédaction du programme, que les aides publiques en faveur de la mise au normes peuvent sollicitées uniquement pour permettre d'atteindre des normes qui ne sont pas encore exigibles au moment du dépôt de la demande de subvention ;

AXE 2 : Le P.O prévoit une mesure 215 consacrée au bien-être animal, mesure non encore décrite dans ses caractéristiques et ses bénéficiaires, cette mesure n'étant pas visée dans le PS

AXE 3 : Le PSN prévoient une mesure 331 consacrée à la formation des acteurs professionnels. On ne la trouve pas dans le P.O Martinique.

6.5- Conformité du projet de P.O Martinique aux règles de financement

Axes du P.O	Taux du P.O	Taux réglementaires
<i>Respect des plafonds fixés par l'article 70 du règlement 1698/2005</i>		
Axe 1	56,9%	85 %
Axe 2	79,5%	85 %
Axe 3	70,9%	85 %
<i>Respect des taux minima d'affectation du FEADER par axe – article 17 du règlement 1698/2005</i>		
Axe 1	67,8%	10%
Axe 2	16,3%	10%
Axe 3	10,0%	10%
Axe 4	10,5%	5%

Bien que de justesse dans certains cas, la réglementation communautaire se trouve respectée

6.6- En conclusion

La cohérence du P.O Martinique avec les OSC, le PSN ainsi qu'avec le règlement FEADER apparaît donc très élevée. Ce qui ne saurait surprendre étant donné que la construction du programme a consisté à transposer les mesures prédéfinies par les autres échelons (communautaire et national).

Les cadres et orientations fixes par les échelons communautaires et nationaux n'ont pas, selon les évaluateurs suscité de difficultés au plan régional, difficultés qui auraient empêché d'inscrire au sein du P.O. des actions correspondant à leurs objectifs.

Une telle conclusion ne signifie pas que les priorités définies et les interventions prévues, soient exemptes de problèmes. L'évaluation s'est efforcée de les analyser tout au long des chapitres précédents.

Enfin, il faut signaler que la législation nationale n'est pas toujours en mesure, dans différents domaines, essentiellement agricoles, de tenir suffisamment compte des spécificités locales. Nombreux sont les responsables, élus notamment, qui ont attiré l'attention des pouvoirs publics sur cet aspect de la situation. Sans que des solutions aient, dans l'ensemble, été trouvées. En conséquence, certains bénéficiaires éligibles aux aides, se sont trouvés, dans le cadre du DOCUP 2000-2006, dans l'impossibilité de faire agréer leur projet. Il est à craindre que l'on retrouve de telles limites dans la mise en œuvre de l'actuel P.O.

ANNEXE 2

COHERENCE DU P.O FEADER AVEC LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES COMMUNAUTAIRES¹⁹

AXE	Mesures	Sous mesure	Références O.S.C.	Observations		
1 Améliorer la compétitivité des secteurs agricoles et forestiers	11 Promouvoir la connaissance et améliorer le potentiel humain		"Les ressources allouées à l'axe 1 doivent contribuer à renforcer et à dynamiser le secteur agro-alimentaire en se concentrant sur les priorités du transfert de connaissances de la modernisation, de l'innovation et de la qualité de la chaîne alimentaire et sur les secteurs prioritaires pour l'investissement dans le capital humain"			
		111	Diffusion des connaissances scientifiques, techniques et économiques auprès des agriculteurs	Action-clé iii) "faciliter l'innovation et l'accès à la recherche et au développement (R&D)....."		
		112	Installation	Action-clé v) "Encourager l'entrée des jeunes agriculteurs dans la profession..."		
		113	Renouvellement des générations	Action-clé v) "Encourager l'entrée des jeunes agriculteurs dans la profession..."		
		114	Utilisation des services de conseils par les agriculteurs et les sylviculteurs	Action-clé ii) : "Le recours aux services de conseil et d'assistance pour répondre aux normes communautaires facilitera ce processus d'intégration"	Le processus d'intégration visé porte sur la chaîne agro-alimentaire. Il paraît donc assez "ciblé"	
	12 Restructurer et développer le potentiel physique et promouvoir l'innovation		121	Amélioration et modernisation des unités de production agricole	Action-clé i) : "restructurer et moderniser le secteur de l'agriculture...." Action-clé iv) : "encourager l'adoption et la diffusion des technologies de l'information.	
			122	Amélioration de la valeur économique des forêts		
			123	Accroissement de la valeur ajoutée des produits agricoles	Action-clé ii) ".....créer et commercialiser de nouveaux produits..."	Les produits agro-alimentaires sont particulièrement visés
			123	Accroissement de la valeur ajoutée des produits sylvicoles	Action-clé v) " développer de nouveaux débouchés pour les produits agricoles et sylvicoles....De nouveaux débouchés peuvent offrir une valeur ajoutée accrue...."	Et une valeur ajoutée accrue peut offrir de nouveaux débouchés
			124	Coopération en vue de la mise au point de nouveaux produits, procédés et technologies dans les secteurs agricole, alimentaire et forestier	Action-clé ii) "améliorer l'intégration dans la chaîne agro-alimentaire	
			125	Aménagement foncier et protection des espaces agricoles et naturels périurbains	Action-clé vi) : "Encourager l'équilibre territorial....En combinaison avec d'autres axes du programme, les mesures de gestion de l'espace peuvent contribuer au maintien d'un équilibre durable entre zones urbaines et zones rurales"	
			125	Equipements collectifs d'irrigation		
			125	Amélioration et développement des infrastructures forestières	Action-clé vii) : "améliorer les performances environnementales des exploitations agricoles et sylvicoles...."	
			126	Prévention et reconstitution du potentiel de production agricole	Action-clé ii) : "préserver les paysages cultivés et les forêts...."	
				131	Aider les agriculteurs à s'adapter aux normes et exigences fondées sur la législation communautaire	Action-clé ii) : "Améliorer l'intégration dans la chaîne agro-alimentaire...."
	13 Améliorer la qualité des productions et des produits		132	Encourager la participation des agriculteurs à des démarches de qualité alimentaire	Action-clé ii) : "Améliorer l'intégration dans la chaîne agro-alimentaire...."	
			133	Soutenir les groupements de producteurs dans leurs activités d'information et de promotion pour les produits faisant l'objet d'un régime de qualité alimentaire	Action-clé ii) : "Améliorer l'intégration dans la chaîne agro-alimentaire...."	

¹⁹ Le tableau d'analyse porte sur la version initiale du P.O. Certaines mesures ayant été supprimées dans la version finale, ces mesures sont signalées par un fond en jaune clair
Evaluation ex ante – PDRR - FEADER 2007-2013 MARTINIQUE- ACT Consultants - Rapport final

AXE	Mesures	Sous mesure	Références O.S.C.	Observations		
2 Aménagement de l'espace	21 Utilisation durable des terres agricoles	211	ICHN	"Afin de protéger et d'améliorer les ressources naturelles et les paysages, les ressources de l'axe 2 devraient contribuer à trois domaines prioritaires au niveau de l'U.E. : biodiversité, préservation et développement des systèmes agricoles et sylvicoles à haute valeur naturelle...."		
		212	ICHN			
		214	MAE			
		215	Paiement en faveur du bien-être animal	Action-clé i) : "Promouvoir les services environnementaux et les pratiques agricoles respectueuses des animaux..."		
		216	Aides aux investissements non productifs en lien avec des MAE	Action-clé v) : "Encourager les initiatives économiques/ environnementales où tous sont gagnants..."		
		22 Utilisation durable des terres forestières	221	Boisement des terres agricoles ou non	Action clé ii) : "préservé les paysages cultivés et les forêts....Des pratiques de gestion durable de l'espace peuvent contribuer à réduire les risques liés à l'abandon, à la désertification"	
	226		Reconstitution du potentiel forestier et prévention			
	227		Investissements non productifs : Connaissance et maintien des espaces forestiers			
	3 Qualité de la vie en milieu rural et diversification de l'économie rurale	31 Diversification de l'économie rurale	311	Favoriser la pluriactivité des actifs - Développement des activités touristiques liées aux exploitations agricoles	Action-clé i) : "développer l'activité économique et les taux d'emploi dans l'économie au sens large...."	
312			Soutien au maintien et au développement des micro-entreprises	Action-clé iv) : "développer les micro-entreprises et l'artisanat..."		
313			Promotion des activités touristiques	Action-clé viii) : " encourager le développement du tourisme...."		
32 Améliorer la qualité de la vie en milieu rural		321	Services de base pour économie et la population rurales			
		322	Rénovation et développement des villages	Action-clé iii) " rendre du cœur aux villages...."		
		323	Conservation et mise en valeur du patrimoine rural			
34		341	Acquisition de compétences en vue d'une stratégie locale de développement-Observatoires			
4 Approche LEADER		41 Mise en œuvre des stratégies locales de développement	411	Opérations relatives à l'axe 1	"Les ressources allouées à l'axe 4 devraient contribuer aux priorités des axes 1 et 2 et, surtout de l'axe 3, mais également jouer un rôle important ^pour ce qui est de la priorité horizontale visant à améliorer la gouvernance et à mobiliser le potentiel de développement endogène des zones rurales"	
	412		Opérations relatives à l'axe 2			
	413		Opérations relatives à l'axe 3			
	42 Mise en œuvre des projets de coopération	421	Coopération interterritoriale et transnationale			
	43 Fonctionnement du GAL	431	Fonctionnement	Action-clé i) " constituer une capacité locale d'animation..."		

ANNEXE 3

CONFORMITE DU P.O FEADER MARTINIQUE AVEC LE PLAN STRATEGIQUE NATIONAL

AXE	Mesure	Sous mesure	Objectif stratégiques du PSN	Objectifs opérationnels du PSN	Observations	
1 Améliorer la compétitivité des secteurs agricoles et forestiers	11 Promouvoir la améliorer le potentiel humain	111	Diffusion des connaissances scientifiques, techniques et économiques auprès des agriculteurs	Développer la capacité d'innovation et d'adaptation des actifs de la chaîne agro-alimentaire	Favoriser l'innovation et l'adaptation des exploitants aux nouveaux contextes	Mesure dont les bénéficiaires finaux sont essentiellement des agriculteurs
		112	Installation	Promouvoir des unités de production agricole modernisées et transmissibles	Assurer la relève des générations	
		113	Renouvellement des générations	Promouvoir des unités de production agricole modernisées et transmissibles	Assurer la relève des générations	
		114	Utilisation des services de conseils par les agriculteurs et les sylviculteurs			Mesure visant à apporter des appuis techniques, juridiques, sociaux etc. aux exploitants
	12 Restructurer et développer le potentiel physique et promouvoir l'innovation	121	Amélioration et modernisation des unités de production agricole	Promouvoir des unités de production agricole modernisées et transmissibles	Moderniser les exploitations	La mesure comporte, notamment, des actions d'amélioration foncière
		122	Amélioration de la valeur économique des forêts	Améliorer la compétitivité de la filière-bois	Mobiliser et valoriser la ressource	
		123	Accroissement de la valeur ajoutée des produits agricoles	Adapter la production agricole et agro-alimentaire en intégrant les dimensions innovation et qualité	Promouvoir la qualité et l'innovation Soutenir les industries agro-alimentaires	Mesure s'adressant à l'ensemble de la chaîne agro-alimentaire
		123	Accroissement de la valeur ajoutée des produits sylvicoles	Améliorer la compétitivité de la filière-bois		Mesure s'adressant à l'ensemble des acteurs de la filière-bois
		124	Coopération en vue de la mise au point de nouveaux produits, procédés et technologies dans les secteurs agricole, alimentaire et forestier	Adapter la production agricole et agro-alimentaire en intégrant les dimensions innovation et qualité	Promouvoir la qualité et l'innovation Soutenir les industries agro-alimentaires	
		125	Aménagement foncier et protection des espaces agricoles et naturels périurbains	Promouvoir des unités de production agricole modernisées et transmissibles	Favoriser l'adaptation des structures agricoles ou associées à leur milieu économique et physique	
		125	Equipements collectifs d'irrigation	Promouvoir des unités de production agricole modernisées et transmissibles	Favoriser l'adaptation des structures agricoles ou associées à leur milieu économique et physique	
		125	Amélioration et développement des infrastructures forestières	Améliorer la compétitivité de la filière-bois	Mobiliser et valoriser la ressource	
		126	Prévention et reconstitution du potentiel de production agricole			
	13 Améliorer la qualité des productions et des produits	131	Aider les agriculteurs à s'adapter aux normes et exigences fondées sur la législation communautaire			
		132	Encourager la participation des agriculteurs à des démarches de qualité alimentaire	Adapter la production agricole et agro-alimentaire en intégrant les dimensions innovation et qualité	Promouvoir la qualité et l'innovation	
		133	Soutenir les groupements de producteurs dans leurs activités d'information et de promotion pour les produits faisant l'objet d'un régime de qualité alimentaire	Adapter la production agricole et agro-alimentaire en intégrant les dimensions innovation et qualité	Promouvoir la qualité et l'innovation	

AXE	Mesure	Sous mesure	Objectif stratégiques du PSN	Objectifs opérationnels du PSN	Observations	
2 Aménagement de l'espace	21 Utilisation durable des terres agricoles	211	ICHN Montagne	Concourir à l'occupation équilibrée de l'espace	Assurer la poursuite de l'activité agricole dans les zones difficiles menacées de déprise	Concerne les zones de montagne
		212	ICHN Piémont	Concourir à l'occupation équilibrée de l'espace	Assurer la poursuite de l'activité agricole dans les zones difficiles menacées de déprise	Concerne les zones hors montagne
		214	MAE	Préserver l'état des ressources naturelles par une agriculture durable	Protéger la biodiversité Concourir aux objectifs de la directive cadre sur l'eau Protéger les sols	Comporte des aides à l'agriculture biologique
		215	Paiement en faveur du bien-être animal			
		216	Aides aux investissements non productifs en lien avec des MAE	Préserver l'état des ressources naturelles par une agriculture durable	Protéger la biodiversité	
	22 Utilisation durable des terres forestières	221	Boisement des terres agricoles ou non	Promouvoir la forêt comme instrument d'aménagement durable de l'espace	Pérenniser la production et prévenir les risques naturels	
		226	Reconstitution du potentiel forestier et prévention	Promouvoir la forêt comme instrument d'aménagement durable de l'espace	Pérenniser la production et prévenir les risques naturels	
227		Investissements non productifs : Connaissance et maintien des espaces forestiers	Promouvoir la forêt comme instrument d'aménagement durable de l'espace	Pérenniser la production et prévenir les risques naturels		
3 Qualité de la vie en milieu rural et diversification de l'économie rurale	31 Diversification de l'économie rurale	311	Favoriser la pluriactivité des actifs agricoles - développement des activités touristiques liées aux exploitations agricoles	Maintenir et développer les activités économiques et favoriser l'emploi	Diversifier les activités des exploitations	
		312	Soutien au maintien et au développement des micro-entreprises	Maintenir et développer les activités économiques et favoriser l'emploi	Maintenir et développer des micro-entreprises	
		313	Promotion des activités touristiques	Maintenir et développer les activités économiques et favoriser l'emploi	Maintenir et développer des activités touristiques	
	32 Améliorer la qualité de la vie en milieu rural	321	Services de base pour économie et la population rurales	Développer et gérer l'attractivité résidentielle pour les populations dans leur diversité	Assurer un environnement favorable à l'activité économique Développer et adapter l'offre de services à la population	
		322	Rénovation et développement des villages	Gérer et valoriser le patrimoine rural	Préserver et valoriser le patrimoine culturel	
		323	Conservation et mise en valeur du patrimoine rural	Gérer et valoriser le patrimoine rural	Préserver et valoriser le patrimoine naturel et le patrimoine culturel	
	34	341	Acquisition de compétences en vue d'une stratégie locale de développement - Observatoires	Favoriser l'organisation des acteurs autour de projets de territoires intégrés et partagés	Elaborer des projets de territoires	
4 Approche LEADER	41 Mise en œuvre des stratégies locales de développement	411	Opérations relatives à l'axe 1	Valoriser le potentiel de développement local	Mettre en œuvre des stratégies locales partenariales intégrées et ciblées	
		412	Opérations relatives à l'axe 2	Valoriser le potentiel de développement local	Mettre en œuvre des stratégies locales partenariales intégrées et ciblées	
		413	Opérations relatives à l'axe 3	Valoriser le potentiel de développement local	Mettre en œuvre des stratégies locales partenariales intégrées et ciblées	
	42 Mise en œuvre des projets de coopération	421	Coopération interterritoriale et transnationale	Améliorer la gouvernance locale		
	43 Fonctionnement du GAL	431	Fonctionnement	Améliorer la gouvernance locale	Assurer l'élaboration et l'animation des stratégies locales en cohérence avec l'ensemble du développement rural	



7- EVALUATION DE LA MISE EN OEUVRE

Les conditions de mise en œuvre sont présentées dans le texte du programme avec le souci de démontrer la conformité des dispositions avec la réglementation communautaire et nationale.

Il n'y a pas lieu de commenter ni d'analyser les différentes dispositions prises car elles répondent pleinement à leur objet.

S'agissant des **instruments de suivi de la mise en œuvre**, le dispositif d'indicateurs a fait l'objet d'observations et suggestions, mesure par mesure, dans le cadre du chapitre consacré à l'analyse de la pertinence. Nous complétons ci-après l'évaluation du dispositif d'indicateurs en examinant le suivi quantitatif du contexte. Puis nous évoquons les questions relatives à l'articulation des instruments informatiques.

Par ailleurs, la mise en œuvre du P.O va devoir évoluer par rapport à l'ancien DOCUP en raison des changements survenus dans les champs d'intervention et de l'inclusion de l'initiative Leader. Diverses remarques s'imposent à ce sujet.

Puis sont abordées les questions relatives à la délimitation des champs d'intervention entre le programme et les autres P.O. gérés régionalement : FEDER et FSE.

Enfin, les évaluateurs proposent leurs observations au sujet de la délicate question de l'application des taux d'aide.

7.1 - Instruments de suivi

- Les évaluateurs n'ont pas examiné les fonctionnalités du système informatique de gestion **OSIRIS**, développé sous l'égide du CNASEA (organisme-payeur) qui sera spécifique au programme FEADER. Ce nouvel instrument est considéré par les gestionnaires locaux comme **un progrès par rapport à PRESAGE**, grâce notamment à son caractère intégré et la possibilité de tracer le respect des procédures et l'ensemble des contrôles. Des dispositions restent à prendre afin que des compatibilités adéquates entre les deux systèmes soient assurées
- Le suivi du contexte par les indicateurs statistique est assuré par AGRESTE et par l'INSEE.
- Doter le programme d'un **tableau de bord de suivi du contexte** ne paraît pas d'une utilité évidente. Par contre, des améliorations seraient utiles afin de **connaître plus précisément et exhaustivement l'évolution des activités et exploitations agricoles dépendant à titre principal du marché intérieur**. Il a été souligné par l'évaluation le caractère fragile de cette agriculture dont les productions et les produits sont destinés à la consommation intérieure. Il serait utile de suivre les progrès réalisés ou au contraire, les points sur lesquels la situation s'aggraverait. Avant de procéder à un suivi de ces aspects, une étude exploratoire paraît nécessaire. Dans un second temps, l'opportunité de la mise en place d'indicateurs serait examinée.

- Dans le chapitre consacré à l'évaluation de la pertinence, il a été proposé diverses améliorations du dispositif d'indicateurs de réalisation et de résultats. Le dispositif présenté dans le projet de P.O. est déjà assez satisfaisant. Mais diverses améliorations peuvent être encore apportées. Rappelons que dans le domaine du suivi par les indicateurs physiques, d'importantes avancées sont à accomplir par rapport au précédent DOCUP.

7.2- Evolutions dans les modalités de gestion

- Les actions prévues au titre des axes 3 et 4 mobiliseront des compétences relativement nouvelles par rapport aux compétences nécessaires pour assurer l'instruction, l'animation et le suivi des actions FEOGA de l'ancien DOCUP. En outre, une liaison étroite sera à établir avec le GAL Nord-Martinique dont les projets seront financés par les enveloppes de crédits du P.O. Les dispositions pratiques à prendre étaient en cours d'étude au moment de l'évaluation et ne sont pas encore suffisamment définies pour donner lieu à une analyse pertinente.
- La déconcentration de l'ancien DOCUP en trois programmes régionaux exige que les effets pervers éventuels (incohérences entre les P.O., chevauchements des champs d'intervention ; inégalités injustifiées dans les conditions d'aides etc..) soient prévenus. L'existence d'un Comité de programmation unique devrait permettre d'atteindre un tel objectif. A condition toutefois que les décisions à prendre et les réflexions à mener dans le cadre de ce Comité unique fassent, en amont, l'objet de travaux préparatoires importants. Ces travaux s'effectueront, sans doute, dans le cadre d'instances techniques de pré-programmation.
- La détermination des frontières entre les champs d'intervention respectifs des programmes ne peut pas reposer uniquement sur les descriptifs des mesures et de leurs conditions d'éligibilité. La question de savoir comment traiter les projets « frontaliers » est, notamment, posée.

Le tableau ci-dessous montre, entre les programmes FEDER et FEADER, les chevauchements possibles et les exigences d'articulation :

Mesure	Libellé des mesures du P.O. FEADER	Articulations à prévoir avec les mesures du P.O. FEDER afin de préciser les frontières d'éligibilité
111	Diffusion des connaissances scientifiques, techniques et économiques auprès des agriculteurs	AXE 1 - Mesure 1
125	Equipements collectifs d'irrigation	AXE 4 - Mesure 1
216	Aides aux investissements non productifs en lien avec les MAE	AXE 4
312	Soutien au maintien et au développement des micro-entreprises	AXE 1 - Mesure 1 AXE 2 - Mesure 2 (NTIC)
313	Promotion des activités touristiques	AXE 3 - Mesure 1
321	Services de base pour économie et la population rurales	AXE 4 - Mesure 2 AXE 5 - Mesure 2
323	Conservation et mise en valeur du patrimoine rural	AXE 4 - Mesure 4

Une définition ex ante de critères suffisamment précis pour délimiter les frontières et régler l'ensemble des cas « litigieux », paraît difficilement faisable.

C'est pourquoi, nous suggérons, pour ce qui concerne les relations FEDER-FEADER, d'instaurer une **procédure de consultation entre services gestionnaires**. Les questions qui ne pourraient pas être résolues par consensus seraient soumises à l'arbitrage de l'autorité de gestion. Bien entendu, les organes de contrôle, à priori et posteriori, vérifieraient le bien-fondé des lignes de partage décidées.

Pour ce qui concerne le FSE, la question des frontières se présente, à notre avis, de manière sensiblement différente. Car les actions de formation au bénéfice des exploitants agricoles relèvent clairement du champ d'intervention du FEADER.

Par contre, les actions relevant des axes 3 et 4 peuvent exiger un accompagnement de formation. Celui-ci ne peut être assuré que par des financements relevant du FSE.

7.3- Application des taux d'aides

La contribution du FEADER est calculée à partir d'un taux de cofinancement appliqué à la dépense publique (le remboursement du FEADER par la Commission sera calculé par axe, en appliquant aux dépenses déclarées le taux fixe de l'axe arrêté dans chaque programme). L'échelon national recommande fortement d'utiliser **un taux constant pour toutes les mesures et opérations relevant de l'axe**, et de caler ce taux sur le maximum autorisé par le règlement. Une telle manière de procéder faciliterait sérieusement la gestion. Mais une différenciation des taux à l'intérieur d'une même mesure peut se justifier pour mieux assurer la qualité et l'efficacité des interventions. C'est la raison pour laquelle, en examinant la pertinence du programme, nous avons parfois préconisé de différencier, dans certains cas, les conditions d'aide.



8- CONCLUSIONS GENERALES DU RAPPORT

- **Le P.O. FEADER 2007-2013 pour la Martinique a été conçu dans le respect des orientations stratégiques communautaires et nationales.**
- **Son volet agricole fait l'objet des deux premiers axes prioritaires et mobilise la majeure partie des ressources financières.**
- **Son volet de développement rural et local fait l'objet d'un troisième axe doté de près de 10% des ressources totales, hors coûts de fonctionnement.**
- **Les orientations stratégiques des deux volets ont été conçues de manière relativement spécifique à chacun.**
- **La conception stratégique doit beaucoup aux orientations fixées par les échelons communautaires et nationaux, qui ont laissé peu de marge d'initiative aux responsables régionaux.**
- **Le diagnostic de la situation décrit une agriculture dont la contribution à la valeur ajoutée et à l'emploi est tendanciellement orientée à la baisse. Les ménages dont l'existence continue à dépendre des activités agricoles, principalement des salariés, employés dans les cultures d'exportation (banane, très prioritairement, canne assez secondairement²⁰), représentent une fraction significative de la population active. Le diagnostic n'insiste peut-être pas assez sur le fait que les actifs salariés concernés trouveraient difficilement à se reconvertir.**
- **Il aurait été également nécessaire, au plan du diagnostic, de souligner plus avant la coexistence de deux agricultures aux logiques de fonctionnement assez profondément différentes et justifiant, en conséquence des politiques de soutien relativement spécifiques et différenciées.**
- **Cette dualité, sur laquelle insiste le présent rapport, fait qu'il importe tout particulièrement de développer des politiques de soutien prenant très largement en compte les spécificités régionales. A cet égard, le point de vue des évaluateurs rejoint les préoccupations exprimées, de manière assez ancienne et permanente, par les élus martiniquais. Certains progrès, en la matière, ont été réalisés à l'occasion du programme 2007-2013. Mais ils sont d'une portée relativement limitée.**
- **Pourquoi soutenir les cultures d'exportation dans une perspective à long terme, culture fortement fragilisées par les concurrences américaines et africaines ? A cette question cruciale, il est donné des réponses d'opportunité conjoncturelle. Peu de réponse de fond.**

²⁰ Le débouché principal de la canne étant la production du rhum, il faut tenir compte dans toute analyse de l'importance économique des distilleries. Ajoutons que le rhum martiniquais se positionne de plus en plus dans le haut de gamme.

Compte tenu des enjeux en termes de dépenses publiques, des réponses moins inspirées par des considérations d'ordre tactique seraient nécessaires. Le diagnostic n'évoque pas cette nécessité sur laquelle insiste l'évaluation.

- **Il conviendrait de considérer les autres activités agricoles, liées à la consommation intérieure, comme largement menacées à moyen terme en raison de la concurrence des produits bruts, ou non, importés et des difficultés de s'intégrer dans les circuits de distribution dominants (grand commerce concentré qui s'emploie à maîtriser, de manière croissante, l'amont de la distribution).**
- **La stratégie de soutien aux activités agricoles est présentée différemment dans le programme opérationnel 2007-2013, soutenu par le FEADER, qu'elle ne l'était dans le DOCUP 2000-2006. Mais les évaluateurs concluent à une très forte continuité concernant le fond des soutiens publics apportés. La continuité observée signifie-t-elle que les politiques menées n'ont pas produit les résultats attendus et pas engendrés les impacts prévus ?**
- **Notons que les évaluations disponibles ainsi que les instruments de suivi ne permettent d'apporter à cette question majeure, des réponses suffisamment argumentées et précises. Une leçon importante à tirer de l'expérience passée concerne la nécessité de créer de meilleures conditions de suivi des actions dans leurs impacts concrets. Il est à espérer que le nouveau logiciel de gestion OSIRIS aura suffisamment pris en compte cet impératif et qu'il n'est pas exclusivement destiné à répondre aux obligations de type administratif.**
- **Si les résultats et impacts des interventions 2000-2006 ont été insuffisamment montrés et démontrés, il n'en reste pas moins vrai que des améliorations et avancées ont été incontestablement réalisées dans des domaines divers tels que la professionnalisation des exploitants, une meilleure couverture des besoins locaux, un recours moindre à des consommations intermédiaires peu compatibles avec le respect de l'environnement, une concentration importante des superficies exploitées avec, pour contrepartie, l'élimination d'unités de production dépourvues d'avenir économique,.**
- **Cependant, malgré une productivité en croissance, les agricultures martiniquaises n'ont pas réellement les moyens d'investir dans le cadre des normes économiques existantes. Ce qui explique l'importance des aides publiques consacrées aux investissements productifs les plus divers : locaux, matériels, améliorations des sols, énergie...Durant la période 2000-2006, les aides aux investissements productifs représentaient le principal poste de dépenses, aussi bien totales que publiques. On retrouve la même configuration dans le P.O. 2007-2013. Les évaluateurs rappellent que les besoins d'aides pourraient dépasser assez sensiblement les prévisions de dépenses.**
- **L'effort public important, communautaire et national, en faveur des investissements dans les moyens de production limite nécessairement les investissements dans les autres domaines. D'où le risque mentionné dans le rapport que l'on ne puisse pas suffisamment aider l'aval de la production ainsi que les projets innovants, porteurs d'avenir et de développement durable.**

Reconnaissons toutefois que la promotion de la qualité des produits, encouragée de manière diversifiée, bénéficie de crédits publics non négligeables. Les résultats se joueront donc en grande partie, au plan de la pertinence de leur utilisation au profit des projets soutenus.

- Si l'on considère, comme les évaluateurs l'ont soutenu dans le présent rapport, que l'accès au marché local, pour les petits et moyens exploitants constitue un enjeu majeur, il faut admettre que les règles actuelles en matière de concurrence ne rendent pas facile l'intégration de ces populations dans les circuits modernes de distribution.

Le programme n'intervient que de manière indirecte à ce sujet. En conséquence, les actions visant un meilleur accès au marché intérieur risquent d'engendrer des effets trop limités en faveur de l'accès au marché intérieur des produits régionaux. Or l'un des enjeux primordiaux du programme consiste, selon les évaluateurs, à réduire la dépendance aux produits alimentaires destinés à la consommation finale.

Soulignons également le risque de voir, comme on a pu le constater durant la période de programmation écoulée, les cultures d'exportations absorber une part prépondérante des aides, les produits principalement destinés au marché intérieur étant, de ce fait relativement défavorisés.

- Ceci étant dit, on soulignera que les marges d'initiative dans le cadre du programme, ne sont pas inexistantes. Du point de vue des évaluateurs, elles peuvent même être prometteuses pour une agriculture tournée vers la marché intérieur et qui mettrait activement en oeuvre deux orientations stratégiques étroitement complémentaires : d'une part la qualité des produits, mais une qualité assortie de modes de distribution innovants, de modes de coopération et de gestion également innovants. Des avancées significatives sont permises par le programme mais leur réalisation dépendra largement de la qualité de l'animation, de la qualité des porteurs et des projets, toutes conditions qui ne peuvent être garanties ex ante.
- Puisque l'une des priorités stratégiques communautaires est de concrétiser le concept d'innovation dans son acception la plus large, de tels aspects mériteraient d'être placés au premier rang.
- Dans l'optique de promouvoir des modes de production innovants, il aurait sans doute fallu que les incitations financières au développement de l'agriculture biologique soient plus fortes.
- Etant donné que les mesures à but spécifiquement environnemental ne sont pas très importantes, il importe que les projets aidés dans le cadre d'autres mesures destinées à renforcer la compétitivité agricoles, prennent fortement en compte les exigences de renforcement de la protection environnementale.
- Enfin, dans l'ensemble des mesures agricoles, celles qui sont destinées à promouvoir un renouvellement de la population active (aides à l'installation et au départ) reposent sur des objectifs tenant pleinement compte des réalités locales. Malheureusement, on reste assez loin des besoins de changement.

- **L'évaluation émet un point de vue très favorable sur les mesures de l'axe 3 tout en reconnaissant l'insuffisance des moyens alloués, ce que les acteurs locaux savent parfaitement.**
- **Les interventions en faveur du développement rural ne sont pas tout à fait nouvelles. Des acquis sont identifiés, en partie dus à la précédente programmation. Notamment dans le tourisme vert et dans le nord de la région.**
- **Il est important d'agir plus activement pour promouvoir la diversification d'activité des ménages agricoles, jusqu'à présent très limitée.**
- **L'intensification de la politique de soutien à la création de micro-entreprises en milieu rural paraît particulièrement fondée, vu le faible développement des activités non agricoles.**
- **Les services de base à la population ont manifestement besoin d'être améliorés.**
- **Mais il paraît tout aussi évident que les politiques publiques se limitent à accompagner, avec plus ou moins de réussite, des évolutions largement spontanées.**
- **En conséquence, ces politiques publiques ne pourront atteindre leur pleine efficacité qu'en s'appuyant une vision à moyen-long terme du devenir des espaces ruraux. Pour y parvenir, il faudrait dépasser les conflits, ouverts ou non, d'intérêts et d'usage. L'espace rural, c'est à dire non agricole et ne relevant pas des aires d'habitat fortement aggloméré évolue principalement sous l'effet d'une occupation résidentielle et d'une sorte de relégation des populations exclues des normes socio-économiques. Accompagner purement et simplement cette évolution spontanée ne constitue pas forcément une stratégie pertinente. Surtout lorsqu'on dispose de moyens financiers limités. D'où la nécessité de penser un intérêt collectif de l'espace rural comme condition préalable à la conception et la mise en œuvre des politiques publiques.
Penser cet intérêt collectif légitimerait la définition de priorités, conduirait à concentrer les actions et permettrait de contrecarrer le risque de dispersion des actions. Dans l'état actuel des réflexions et orientations, un tel risque de dispersion demeure encore trop élevé.**
- **En ce qui concerne la gestion du programme, la mise en place d'un Comité de programmation unique pour l'ensemble des P.O. devra s'accompagner de dispositions d'application destinées à rendre pleinement compatibles et cohérentes les conditions d'octroi des aides. Les évaluateurs suggèrent que l'on privilégie la définition de modalités de concertation entre les instances d'instruction des dossiers plutôt que la définition a priori de critères visant à tracer des frontières entre les différents champs d'intervention des Fonds. C'est surtout dans le domaine du développement rural que les questions de délimitation des frontières devraient se manifester le plus fréquemment.**
- **La contribution du FEADER sera calculée à partir d'un taux de cofinancement appliqué à la dépense publique (le remboursement du FEADER par la Commission sera calculé par axe, en appliquant aux dépenses déclarées le taux fixe de l'axe arrêté dans chaque programme).**

L'échelon national recommande fortement d'utiliser un taux constant pour toutes les mesures et opérations relevant de l'axe et de caler ce taux sur le maximum autorisé par le règlement. Toutefois, dans certains cas, une différenciation des taux d'aides permettrait d'améliorer l'efficacité et la qualité des interventions en privilégiant les projets les plus conformes aux priorités stratégiques.

- **En ce qui concerne les actions et orientations nouvelles introduites dans le programme, deux séries de domaines d'intervention exigent des adaptations et des changements plus ou moins prononcés de pratiques :**
 - **Il s'agit tout d'abord des actions d'amélioration des connaissances techniques, scientifiques et économiques qui ne sauraient se limiter à des actions classiques de formation, actions classiques bien maîtrisées. La liaison entre la recherche et la production agricole devra évoluer dans l'esprit des prescriptions stratégiques communautaires et nationales : pénétration de l'innovation dans les pratiques des exploitations.**
 - **En second lieu, les actions de développement local, en liaison avec l'initiative Leader, exigent une coopération particulièrement suivie avec le Gal Nord Martinique et, pour les autres territoires, une animation de terrain particulièrement active.**
- **Les actions de développement local et rural, pour être pleinement efficaces, exigent, dans certains cas, un accompagnement par des actions de formation. Les actions de formation au profit de non agriculteurs devraient pouvoir être financées par le P.O. FSE.**
- **Enfin, les évaluateurs apprécient favorablement, dans l'ensemble, la quantification des objectifs et le dispositif d'indicateurs. Ils proposent toutefois que des améliorations soient encore apportées. Améliorations qui sont précisées dans les fiches d'analyses par mesure de la pertinence du programme.**

ANNEXE 4

MAQUETTE DU PO FEADER MARTINIQUE 2007 – 2013 (au 6 avril 2007)

Axes	Mesures	Objet des mesures	Coût total MC	FEADER	Etat	Région	Départ	Autres publics	Total des dépenses publiques nationales	Dépenses privées	Taux de contribution du FEADER	Taux de contribution publique nationale	Taux de contribution des fonds publics
Axe 1 Améliorer la compétitivité des secteurs agricoles et forestiers	111	formation / information / diffusion	21,54	11,20	2,06	1,75	1,00	1,22	6,03	4,31	52,0%	28,0%	80,0%
	112	aide à l'installation JA	6,30	4,10	2,21	0,00	0,00	0,00	2,21	0,00	65,0%	35,0%	100,0%
	113	prétraite	7,74	5,03	0,83	1,13	0,75		2,71		65,0%	35,0%	100,0%
	121	modernisation des exploitations agricoles	41,07	20,02	7,63	2,15	1,00		10,78	10,27	48,7%	26,3%	75,0%
	122	amélioration de la valeur économique des forêts	1,29	0,84	0,00	0,23	0,23		0,46		65,0%	35,6%	100,6%
	123	accroissement de la valeur ajoutée des produits agricoles	18,46	9,00	0,00	4,40	0,45		4,85	4,62	48,7%	26,3%	75,0%
	123	accroissement de la valeur ajoutée des produits sylvicoles	1,44	0,70	0,00	0,29	0,09		0,38	0,36	48,7%	26,5%	75,2%
	124	coopérations nouveaux produits	0,96	0,50	0,00	0,13	0,13		0,26	0,19	52,0%	27,0%	79,0%
	125-A	Aménagement foncier et protection des espaces agricoles et naturels périurbains	4,58	2,97	0,00	0,37	1,00	0,23	1,60		65,0%	35,0%	100,0%
	125-B	équipements collectifs d'irrigation	19,91	12,62	1,80	1,50	3,50		6,80	0,50	63,4%	34,2%	97,5%
	125-C	amélioration et développement des infrastructures forestières	1,12	0,73	0,00	0,29	0,09		0,38		65,0%	34,0%	99,0%
	126	prévention et reconstitution du potentiel agricole suite aux catastrophes naturelles	0,60	0,39	0,00	0,10	0,10		0,20		65,0%	33,2%	98,2%
	132	qualité (aide individuelle)	1,92	1,00	0,00	0,27	0,27	0,00	0,54	0,38	52,0%	28,1%	80,1%
	133	qualité (aide groupements)	1,01	0,53	0,00	0,14	0,14	0,00	0,28	0,20	52,0%	27,7%	79,7%
Total axe 1			127,93	69,62	14,52	12,75	8,75	1,45	37,47	20,83	54,4%	29,3%	83,7%
Axe 2 Aménagement de l'espace	211	ICHN (zones de montagne)	6,89	5,51	1,38	0,00	0,00	0,00	1,38	0,00	80,0%	20,0%	100,0%
	212	ICHN (hors zones de montagne)	2,01	1,61	0,40	0,00	0,00	0,00	0,40	0,00	80,0%	20,0%	100,0%
	214	paiements agro environnementaux (MAE)	8,26	6,61	1,65	0,00	0,00	0,00	1,65	0,00	80,0%	20,0%	100,0%
	216	invest. non productifs agricoles	2,79	1,95	0,13	0,00	0,36		0,49	0,35	70,0%	17,5%	87,5%
	227	aide aux investissements non productifs (forêt)	0,73	0,58	0,00	0,07	0,07	0,00	0,14	0,00	80,0%	19,3%	99,3%
	Total axe 2			20,67	16,26	3,56	0,07	0,43	0,00	4,06	0,35	78,7%	19,6%
Axe 3 Qualité de la vie en milieu rural et diversification de son économie	311	diversification non agricole	0,90	0,50	0,00	0,18	0,00	0,00	0,18	0,22	55,2%	19,9%	75,2%
	312	micro-entreprises	1,09	0,62	0,04	0,02	0,14	0,00	0,20	0,27	56,5%	18,8%	75,3%
	313	tourisme	1,25	0,72	0,00	0,02	0,20	0,00	0,22	0,32	57,3%	17,5%	74,9%
	321	services de base	1,56	0,87	0,21	0,02	0,07	0,00	0,30	0,38	55,6%	19,4%	75,0%
	323	conservation et mise en valeur du patrimoine rural	1,70	0,96	0,20	0,00	0,12	0,00	0,32	0,43	56,4%	18,6%	75,0%
	341	stratégies locales dvpt	1,00	0,75	0,15	0,00	0,00	0,1	0,25	0,00	75,0%	25,2%	100,2%
	Total axe 3 hors LEADER			7,50	4,41	0,60	0,24	0,53	0,1	1,47	1,63	58,7%	19,6%

Axes	Mesures	Objet des mesures	Coût total MC	FEADER	Etat	Région	Départ	Autres publics	Total des dépenses publiques nationales	Dépenses privées	Taux de contribution du FEADER	Taux de contribution publique nationale	Taux de contribution des fonds publics
Axe 4 Approche LEADER	413	mesures de l'axe 3	9,54	5,37	0,56	0,58	0,64	0,00	1,79	2,39	56,3%	18,7%	75,0%
	421	coopération entre GAL	0,30	0,23	0,00	0,06	0,02	0,00	0,08	0,00	75,0%	26,7%	101,7%
	431	animation/fonctionnement	1,73	1,30	0,00	0,09	0,34	0,00	0,43	0,00	75,0%	24,7%	99,7%
	Total axe 4		11,58	6,89	0,56	0,73	1,00	0,00	2,29	2,39	59,5%	19,8%	79,4%
Axe 5 Ass. Tech.	511	assistance technique	3,77	2,83	0,94	0,00	0,00	0,00	0,94	0,00	75,0%	25,0%	100,0%
	Total axe 5		3,77	2,83	0,94	0,00	0,00	0,00	0,94	0,00	75,0%	25,0%	100,0%
TOTAL GENERAL			171,44	100,00	20,19	13,79	10,71	1,55	46,24	25,18	58,3%	27,0%	85,3%
<i>Total axe3 y compris LEADER</i>			19,08	11,30	1,17	0,97	1,53	0,10	3,77	4,01	59,2%	19,8%	79,0%